

REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC



URBANITÉ



Prendre le relais

ALICE MIQUET, URBANISTE-STAGIAIRE



L'ultime offre pour les urbanistes

Une offre adaptée à votre réalité.

Taux privilégiés, économies exceptionnelles et autres avantages.

desjardins.com/urbaniste



Ordre
des Urbanistes
du Québec



Desjardins



Viaduc 375 est un projet d'urbanisme tactique issu de la communauté locale des deux bords du viaduc Rosemont-Van Horne visant à se réapproprier une infrastructure routière issue des années 1970 pour en faire une promenade piétonne et un belvédère sur des quartiers chargés d'histoire.

Photo lauréate du concours Faites la LINE d'Urbanité. Ce dossier spécial sur la relève vise à illustrer les aspirations et les préoccupations qui guident la pratique des jeunes professionnels en urbanisme.

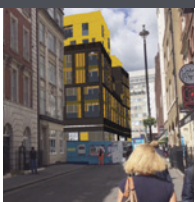
Crédit : Alice Miquet, urbaniste-stagiaire

- » **Mot du président** 4
- Se renouveler**
Donald Bonsant, urbaniste
- » **Actualités** 5
- JOURNÉES D'ÉTUDE DE L'AUMAQ
Peu de preneurs pour l'abolition des référendums
François Goulet, urbaniste
- Les villes peuvent relever les enjeux de mobilité**
Jean-François Sabourin, urbaniste
- DÉBAT D'IDÉES
Les femmes et la ville
Louis-Benoît L'Italien-Bruneau, urbaniste
- AVIS DE PARUTION
Un catalogue d'inspirations pour l'aménagement des rues

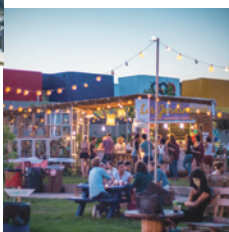
- » **Lecture** 7
- L'effondrement économique mondial est-il à nos portes ?**
Jacques Trudel, urbaniste
- » **Pratique régionale** 8
- NOUVELLE LÉGISLATION EN ENVIRONNEMENT
Des conséquences importantes pour les municipalités et l'aménagement du territoire
Marie-Claude Bouffard
- LA ROUTE 138 DE BOISCHATEL À BAIE-SAINTE-CATHERINE
Un plan paysage inspirant
Françoise Roy

dossier Prendre le relais

- » **Prendre le relais** 13
- Catherine Gingras, urbaniste-stagiaire, Paul Racette Dorion, urbaniste-stagiaire, Jérémie Larente, Camille Urli, urbaniste et Stéphanie Piette, urbaniste
- » **ENTREVUE AVEC CLÉMENT DEMERS ET KARL DORAIS KINKAID**
- Deux générations se rencontrent** 15
- Propos recueillis par Catherine Gingras, Paul Racette Dorion, urbanistes-stagiaires et Camille Urli, urbaniste.
- » **Un nouvel entrepreneuriat collectif pour passer à l'action** 17
- Charlotte Montfils-Ratelle, urbaniste-stagiaire
- » **Comment la réalité mixte changera la profession d'urbaniste** 19
- Jimmy Paquet-Cormier
- » **LA LPTAA ET L'AGRICULTURE AU QUÉBEC Quarante ans de transformation et d'adaptation** 22
- Paul Racette Dorion, urbaniste-stagiaire
- » **Planification métropolitaine : défis et opportunités** 25
- Benjamin Gillis, urbaniste
- » **Le placemaking et ses défis** 27
- Stéphanie Piette, urbaniste
- » **L'école et la ville** 30
- Stéphanie Piette, urbaniste
- » **BANLIEUE VIEILLISSANTE ET AMÉNAGEMENT Repenser l'accès aux services de proximité** 32
- Mathilde C. Loiselle
- » **MONTRÉAL TRANSITOIRE Une nouvelle façon de penser et d'habiter la ville** 34
- Taïka Baillargeon



- » **En pratique** 36
- Les résidences pour aînés, entre intégration et risque d'enclavement ?**
Paula Negron, Chiara Benetti et Sébastien Lord
- » **Observatoire municipal** 40
- La participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme**
UN NOUVEAU CADRE LÉGAL POUR LES MUNICIPALITÉS
Isabelle Boucher, urbaniste, et Ghislain Brisson
- » **Carnet du syndic** 42
- Le syndic, partie essentielle d'un ordre professionnel**
Frédéric Dufault, urbaniste et syndic adjoint



- » **Nouvelles de l'ordre** 43
- Nouveau répertoire de bonnes pratiques en urbanisme durable**
Lysane Sénécal Mastropaolo
- Congrès annuel**
« L'URBANISTE AU COEUR DE LA RÉSILIENCE », UN RASSEMBLEMENT DE GRANDE ENVERGURE
Lysane Sénécal Mastropaolo
- L'Arrière cour**
PLACE PUBLIQUE ÉPHÉMÈRE AU COEUR DU CENTRE-VILLE D'ARVIDA
Pier-Luc Dufour, urbaniste-stagiaire, Anabelle Côté, urbaniste-stagiaire, Catherine Delisle, urbaniste-stagiaire, Philippe-Daniel Deshaies, Katerine Girard et Joé Dufour, urbaniste-stagiaire
- REGARD D'UN PARTICIPANT
Un congrès bien équilibré
Sergio Avellan, urbaniste
- » **À l'agenda** 51

Se renouveler

Au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre revenait de son séjour dans la magnifique région de Saguenay à l'occasion d'un congrès inoubliable qui avait pour thème «L'urbaniste au cœur de la résilience». Plus de 175 participants ont pris part à l'événement en ayant la chance d'assister à des conférences, des panels professionnels et des ateliers mobiles d'exception.

Je tiens à remercier chaleureusement le comité organisateur qui a su contribuer à faire rayonner cet événement d'envergure ainsi que les attraits de la ville hôte.

L'Ordre des architectes du Québec invitait également ses congressistes à Saguenay durant cette même période, ce qui nous a permis d'offrir des activités conjointes et de tisser des liens interdisciplinaires. Ce fut une opportunité très formatrice pour bien penser l'avenir de l'aménagement du territoire et de ses enjeux. Ce congrès au cours duquel les urbanistes présents ont pu acquérir de nouvelles connaissances par le biais de cas concrets fort bien illustrés a été un succès sur toute la ligne. J'ai déjà très hâte de vous retrouver l'an prochain, à Shawinigan, notre prochaine destination. Celle-ci, qui a été annoncée en primeur lors du Gala excellence, fait partie d'une autre région riche en expériences... et en énergie!

C'est également le 21 septembre que s'est tenue l'Assemblée générale des membres (AGA) où j'ai annoncé que je cédaï ma place de président à la vice-présidente Lucie Careau. Il s'agit d'une décision planifiée et réfléchie de façon à permettre à ma successeure d'accéder à ce nouveau titre tout en bénéficiant de mon soutien pour les prochains mois. Ayant à cœur l'Ordre des urbanistes du Québec et ses membres, je terminerai, tel que prévu, mon mandat à titre d'administrateur de la région du Centre en mars 2019, et ce, après onze années d'implication soutenue au CA où j'ai occupé les postes d'administrateur, de trésorier, de vice-président et, ces derniers quatre ans et demi, celui de président.

Membre du comité développement durable pendant près de quatre années et vice-présidente depuis 2017, Lucie saura sans aucun doute relever ce nouveau défi et apporter sa touche personnelle à sa nouvelle fonction. Ses aptitudes ainsi que son bagage professionnel profiteront à notre organisation et à son rayonnement. Cette nomination fut unanime, et j'ai entièrement confiance pour la suite.

Lors de l'AGA, il a été question, entre autres, de la suite de deux journées de réflexion avec les présidents des 17 comités (le 8 novembre 2017 et le 23 août 2018) qui avaient pour but de mettre à jour et de bonifier la planification stratégique 2015-2020. Plusieurs idées ont été retenues, et seront réalisées d'ici la fin de 2020. De celles-ci découlent trois thèmes transversaux aux axes stratégiques déjà établis, soit : les **compétences des urbanistes**, la **protection du public** ainsi que la **valorisation de la pratique**. Les membres du conseil d'administration se réuniront à la fin octobre pour un lac-à-l'épaule. Lors de cet exercice, nous évaluerons la restructuration de la permanence et des comités et nous déterminerons les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs stratégiques. Il sera aussi question des ressources nécessaires pour y arriver.

Ces priorités se doivent également d'être en harmonie avec le plan de communication adopté, dont les premières actions seront mises de l'avant dès l'automne 2018. J'ai d'ailleurs le privilège de vous annoncer le slogan choisi pour bien représenter la profession d'urbaniste et son ordre professionnel :

L'Ordre des urbanistes du Québec

Penser le territoire

FAÇONNER L'AVENIR

Ce slogan met en relief la notion de réflexion stratégique et de compétences nécessaires liées à l'aménagement du territoire et son impact positif sur l'avenir. Implicitement, il fait aussi référence au développement durable et au legs pour les générations futures. J'espère que ces mots vous rejoindront et renforceront votre sentiment de fierté à porter le titre d'urbaniste et de visionnaire. ✨

Le président,

Donald Bonsant, urbaniste



JOURNÉES D'ÉTUDE DE L'AUAMQ

Peu de preneurs pour l'abolition des référendums

» FRANÇOIS GOULET, urbaniste

«En tout cas, dans notre municipalité, il n'y en aura pas de règlement pour se soustraire au processus d'approbation référendaire.» Ce commentaire d'une urbaniste du Bas-du-Fleuve résumait le sentiment général des participants à la demi-journée d'étude *Gouvernements de proximité et participation publique* organisée par l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec (AUAMQ), le 16 mars dernier, à Québec.

Rappelons que le 15 novembre 2017, un projet de *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement le 19 juillet 2018 (ce qui n'était pas encore fait au moment où s'est tenu l'événement), les municipalités peuvent se doter d'une politique de participation publique leur permettant d'être exemptées du processus d'approbation référendaire pour tout acte adopté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* assujéti à une telle approbation.

La lourdeur des mécanismes à mettre en place, surtout pour des municipalités de petite ou moyenne taille, est probablement la raison pour laquelle peu d'entre elles voudront se soustraire aux mécanismes d'approbation référendaire. Par exemple, les municipalités devront tenir des mesures de participation active (et non seulement d'information ou de consultation) pour

tout règlement sur les usages conditionnels ou qui modifie ou remplace les usages, les constructions principales ou les dimensions de celles-ci dans une zone.

«Avec les politiques découlant du projet de règlement, les élus municipaux ne trouveront ni les économies de coûts ni les économies de délais qu'ils espéraient» estime, Daniel Bouchard, avocat chez Lavery, de Billy. «Et les risques d'opposition du *pas dans ma cour* seront toujours présents».

Parmi les municipalités présentes à la demi-journée d'étude, la Ville de Québec semblait la seule à envisager profiter des opportunités offertes par ce projet de règlement ministériel. Martin Lefebvre, directeur du Service de l'interaction citoyenne, et Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, ont présenté aux participants la démarche en cours pour renouveler la politique de participation publique de Québec, vieille de 22 ans déjà.

Julie Caron-Malenfant, directrice générale de l'Institut du Nouveau Monde, faisait partie du groupe de travail mandaté par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour définir un cadre de référence en vue de guider les municipalités dans l'élaboration d'une politique de participation citoyenne. En axant sa conférence sur les règles de l'art, elle a mis en évidence qu'une politique municipale de participation citoyenne était pertinente, que les municipalités aient ou non l'intention de se soustraire au processus d'approbation référendaire. ✨

Les villes peuvent relever les enjeux de mobilité

» JEAN-FRANÇOIS SABOURIN, urbaniste

L'articulation entre l'aménagement du territoire et la mobilité à toutes les échelles était une préoccupation partagée par les participants à la journée d'étude tenue le 25 mai dernier à Montréal par l'Association des urbanistes et des aménagistes municipaux du Québec (AUAMQ). En effet, plus d'une centaine de personnes largement issues du monde de l'urbanisme municipal ont assisté à cet événement sous le thème *Allier aménagement du territoire et mobilité*. Les intervenants ont abordé plusieurs thèmes d'échelles variées tels que les difficultés de la planification intégrée transport et développement urbain dans la région de Montréal; la démarche en vue de l'agrandissement du périmètre d'urbanisation en relation avec le transport dans l'agglomération de Québec; ou encore la transformation des mentalités pour aller vers l'aménagement convivial du domaine public en faveur des modes de mobilité active et en commun dans des milieux aussi variés que Candiac, Victoriaville, Québec ou Montréal.

La journée a été marquée par la présence d'une invitée de calibre international en la personne de Sonia Lavadinho. La Suisse a présenté une réflexion agrémentée d'exemples internationaux montrant l'importance pour une ville de miser sur la qualité de l'expérience humaine comme valeur principale. Les participants ont également pu effectuer une visite du projet de transformation de l'ancienne autoroute Bonaventure en boulevard urbain. L'événement s'est conclu par une allocution de Florence Junca-Adenot, éminente rapporteuse de la journée, qui a insisté sur l'importance de rejoindre toutes les parties prenantes et de sortir du huis clos des professionnels de l'urbanisme. Elle a posé cette ouverture comme impératif au succès de l'intégration de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Enfin, il est important de souligner que cette journée marquait la fin d'un mandat de huit ans de Sylvain Thériault à titre de président de l'AUAMQ. En raison de son importante contribution, son départ marque un tournant pour l'organisation qui a fait preuve d'un grand dynamisme ces dernières années. ✨

DÉBAT D'IDÉES

Les femmes et la ville

» LOUIS-BENOÎT L'ITALIEN-BRUNEAU, urbaniste

Le 5 juillet dernier, c'est par un temps caniculaire que s'est tenue une nouvelle édition du *Débat d'idées*, inspirée par l'actualité brûlante des derniers mois : *Parce qu'on est en 2018 : les femmes et la ville*. Les trois femmes formant la table ronde d'invitées étaient issues à la fois du milieu universitaire et professionnel. Par leurs discussions, elles ont stimulé la réflexion du public sur la place accordée aux enjeux liés aux femmes non seulement dans l'espace urbain, mais aussi dans les processus décisionnels en urbanisme. D'abord, Nathalie Prud'homme, urbaniste émérite, a pu enrichir les échanges de son expérience dans le contexte complexe de l'administration municipale de la Ville de Québec. Ensuite, Sophie Paquin, chargée de cours à l'UQAM, a présenté une perspective universitaire sur la question. Elle a souligné qu'il existe des outils à la portée des urbanistes,

l'analyse différenciée selon les sexes, pour mieux tenir compte des réalités féminines. Finalement, Marie-Ève Maillé, consultante en participation publique et membre du Conseil des Montréalaises (organisme consultatif de la Ville de Montréal), a adopté à titre personnel un angle plus politique, notamment sur la question du partage du pouvoir sur l'environnement urbain, qui est évidemment encore à parfaire en 2018.

Les échanges, et la période de questions qui a suivi, ont permis d'établir un consensus sur le fait que la ville et sa planification ne sont pas neutres et qu'elles sont nécessairement le reflet de la société dans lesquelles elles s'inscrivent. Au final, les discussions ont certainement permis d'atteindre l'objectif de la soirée, soit de sensibiliser les professionnelles et professionnels d'aujourd'hui et de demain à porter sur l'urbain construit et institutionnel un regard inclusif et sensible aux différentes réalités. ✨

AVIS DE PARUTION

Un catalogue d'inspirations pour l'aménagement des rues

Le 28 juin dernier, la Ville de Montréal a publié un recueil d'idées réalisé dans le cadre du *Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées*. Le document, disponible en ligne ou en version imprimée, est un catalogue d'inspirations illustrant certaines mesures implantées à Montréal ces dernières années. En plus des projets présentés dans le document, les démarches menant à la réalisation d'espaces publics réussis et les mesures mises de l'avant permettent de faire rayonner la culture participative et créative de Montréal!

Aménagement transitoire des rues de Montréal fait part des résultats des quatre dernières années de travail de la communauté de créateurs montréalais, de la Ville, ainsi que des firmes et organismes externes, en association étroite avec les citoyens. Ce document constitue une source d'inspiration pour l'ensemble de la communauté urbanistique du Québec. À consulter sans faute à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/transport_fr/media/documents/catalogueinspirations_20180622.pdf ✨



L'effondrement économique mondial est-il à nos portes ?

» JACQUES TRUDEL, urbaniste

Faut-il croire Harvey Mead lorsqu'il nous prédit l'effondrement des systèmes productifs et financiers de l'ensemble du monde, sous les effets de multiples crises économiques, sociales et environnementales «imbriquées les unes dans les autres»? Selon son dernier ouvrage intitulé *Trop tard – La fin d'un monde et le début d'un nouveau*, cela devrait se produire à partir de 2025 et il serait trop tard pour y échapper, la seule issue pour l'humanité étant d'apprendre à vivre avec ses conséquences.

Président fondateur de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), devenue Nature Québec, Harvey Mead est connu également pour avoir été commissaire au développement durable au Bureau du vérificateur général du Québec, de janvier 2007 à janvier 2009¹. Il est l'un de nos concitoyens ayant le plus œuvré à la sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociaux en les reliant systématiquement à l'économie productiviste et consumériste. Il a lui-même appliqué au Québec l'Indice de progrès véritable (IPV) dont il promeut l'usage comme indicateur alternatif au PIB. À partir de là, il a longuement documenté une vision qui prend parfois des allures «catastrophistes», ce qu'il ne nie pas d'ailleurs (p. 206).

Dès l'introduction, le ton est donné. Les sociétés actuelles ont échoué aussi bien à développer le monde de façon équilibrée sur le plan économique qu'à respecter les contraintes des ressources disponibles et de l'environnement planétaire. Les tentatives de réponses apportées par les mouvements écologistes et sociaux ont également échoué à infléchir significativement la tendance dominante axée sur la poursuite d'une croissance sans limites.

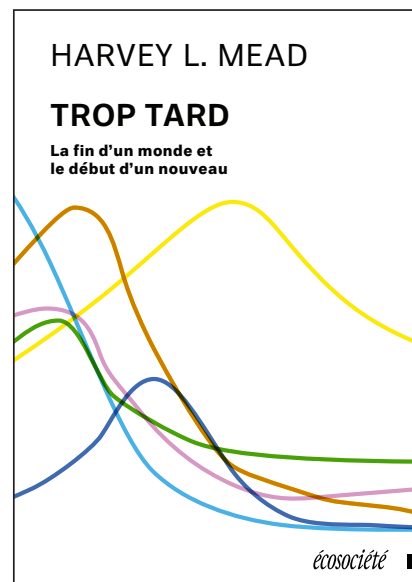
La première partie du livre vient étayer ces «constats d'échecs». La deuxième

partie présente des pistes émergentes qui viennent quelque peu éclairer le sombre portrait évoqué dans quatre domaines d'application : énergie, forêts, terres et mines. C'est finalement dans la troisième partie qu'on retrouve des perspectives d'action pouvant constituer une réponse à la situation décrite, non pour éviter la catastrophe inéluctable, mais pour préparer la suite.

Assez rebutante au premier abord, la lecture de ce livre étoffé exige de mettre de côté la controverse et le scepticisme que peuvent inspirer ces constats d'échecs cumulatifs, dont la démonstration n'est pas exempte d'exagérations, pour en retenir les principaux enseignements qui ont d'abord le mérite d'en appeler à plus de cohérence face aux enjeux de la croissance.

Comment ne pas voir la contradiction entre la valorisation de la croissance des pays les plus riches et les efforts notoirement insuffisants pour contrer les problèmes qui en découlent, sachant qu'au-delà de toutes les atténuations et adaptations qui tardent à venir, c'est encore la croissance en elle-même qui alimente les inégalités, l'épuisement des ressources et l'accroissement des GES? C'est pourquoi, selon l'auteur, la «croissance verte» fait partie du problème et non de la solution. Dans cette optique, viser notamment à remplacer les sources d'énergie non renouvelables serait un leurre. Nos sociétés devraient plutôt apprendre à vivre avec beaucoup moins d'énergie, quelle qu'en soit la source.

Cette perspective se situe dans la droite ligne du rapport du Club de Rome² (p. 134), auquel Mead s'associe tout en lui donnant un sens plus social, en faisant expressément appel à l'économie sociale et solidaire. Ce courant de pensée a beaucoup à voir avec la pratique urbanistique. Les urbanistes sont souvent appelés à tenter de concilier les «impératifs» du développement économique avec les préoccupations écologiques



et à traiter d'enjeux liés à la surconsommation d'énergie et d'espace sous de multiples formes.

L'ouvrage insiste sur les défis propres au secteur des transports, qui est le seul secteur où les émissions de GES augmentent depuis 1990 au Québec. D'où l'insistance de l'auteur à promouvoir le transport en commun, une orientation largement partagée. Là où il diffère toutefois avec plusieurs, c'est dans l'appréciation des solutions de rechange à l'automobile à essence. Pour lui, le virage électrique – et, plus largement, la «transition énergétique» – ne serait qu'une illusion qui entretient notre attachement au transport autonome. C'est l'automobile privée en elle-même qui est au cœur du problème à cause de la consommation de ressources et d'espace qu'elle engendre, au-delà de l'énergie utilisée. L'approche de Mead concernant l'exploitation des ressources est tout aussi radicale, en misant le plus possible sur l'autosuffisance et l'utilisation locale.

L'ouvrage demeure handicapé par un vocabulaire plus pessimiste que le contenu ne l'est réellement, ainsi que par le syndrome de la «voie unique». Malgré cela, sa façon d'aborder plusieurs enjeux centraux pour l'urbanisme est finalement stimulante car, comme l'évoque le mot de la fin, «il faut espérer qu'il ne soit pas trop tard»... pour préparer un monde nouveau! ✨

■ MEAD, Harvey L. *Trop tard. La fin d'un monde et le début d'un nouveau*, Écosociété, novembre 2017, 279 p.

1 À la suite de quoi il nous faisait part de ses réflexions dans l'article «Un virage majeur s'impose», *Urbanité*, automne 2009, p. 15. Voir aussi le blog qu'il anime sur le site : www.harveymead.org
2 MEADOWS, Dennis et al. *Halte à la croissance? Rapport sur les limites à la croissance*, Le Club de Rome, 1972. Voir aussi le site : www.clubofrome.org

NOUVELLE LÉGISLATION EN ENVIRONNEMENT

Des conséquences importantes pour les municipalités et l'aménagement du territoire

L'adoption du projet de Loi no 102¹ le 23 mars 2017 et l'entrée en vigueur complète de la nouvelle Loi le 23 mars 2018 apportent plusieurs changements à des dispositions qui ont une grande influence sur l'aménagement et la gestion du territoire. De plus, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est à revoir l'ensemble des 24 règlements afférents à la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Quelles conséquences ces changements auront-ils sur l'aménagement du territoire et le rôle des municipalités dans ce domaine ?

» MARIE-CLAUDE BOUFFARD

Tout d'abord, les modifications apportées à la LQE visent principalement à moderniser le régime d'autorisation mis en œuvre par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – soit les demandes de certificat d'autorisation et les demandes d'autorisation ministérielle en vertu des anciens articles 32 et 48. Elles ont en outre pour effet d'élargir le mandat de RECYC-QUÉBEC concernant la gestion des matières résiduelles. La *Loi* modifie également la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* afin de réformer la gouvernance du Fonds vert. Le présent article donne un aperçu des conséquences importantes qu'auront ces changements pour les municipalités et l'aménagement de leur territoire.

Régime d'autorisation

Le niveau de risque des projets

Avec la nouvelle *Loi*, le Ministère a mis en place un système pour évaluer le niveau de risque environnemental des projets et faire porter ses efforts sur ceux ayant les impacts les plus importants. Il souhaite ainsi réduire d'environ 30 % le nombre d'autorisations à émettre. Dorénavant, «*Les projets seront classés selon quatre niveaux de risque, qui nécessiteront quatre types d'encadrement différents* :

- *Risque élevé* : procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ;
- *Risque modéré* : autorisation ministérielle ;
- *Risque faible* : déclaration de conformité ;
- *Risque négligeable* : exemption².

Les éléments nouveaux concernent essentiellement le «*risque faible*». Dès maintenant, trois types de projets sont considérés à risque faible. Leurs initiateurs peuvent obtenir une déclaration de conformité, la soumettre au Ministère tout en envoyant une copie à la municipalité, et débiter les travaux 30 jours suivant la soumission du document. De cette façon, les municipalités n'ont plus à émettre de certificat de conformité municipale pour ces projets.

Les trois types de projets sont les suivants (sous certaines conditions) : (1) les prolongements de réseaux d'aqueduc et

«[...] le Ministère souhaite maintenant accompagner et appuyer les initiateurs de projets afin de leur permettre de mieux comprendre les exigences entourant le processus de demande d'autorisation.»

d'égout (sans nouvel émissaire en milieu rural) ; (2) les travaux de réhabilitation de terrains contaminés ; (3) l'établissement et l'exploitation d'une usine de béton bitumineux. Le Ministère annonce également que d'autres types de projets viendront s'ajouter à la fin de 2018, lorsque la réglementation aura été adoptée à la suite d'une série de consultations des parties prenantes. La réduction consécutive du nombre des demandes est censée permettre aux employés de l'État de se concentrer sur les demandes à risque modéré et élevé et ainsi accélérer leur traitement, l'objectif étant de réduire les délais de 20 %.

Le Ministère a préparé un formulaire spécifique à remplir selon le type de projet. La déclaration de conformité appropriée doit être remplie et signée par un ingénieur dûment inscrit à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ). Ces documents sont disponibles sur le site du Ministère.

Dès maintenant, les municipalités peuvent produire une déclaration de conformité qui concerne plusieurs projets de prolongement des conduites d'aqueduc et d'égout, ce qui réduira les délais à 30 jours (plutôt que parfois 200 jours auparavant). Les articles 243 et 254 de la *Loi modifiant la LQE* définissent en outre les conditions permettant à divers travaux concernant

¹ *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert*. [En ligne] : www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C4F.PDF

² Source : Site du MDDELCC. *L'évaluation environnementale au Québec méridional. Vue d'ensemble*. [En ligne] : www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/procedure.htm (consulté le 2018-05-10).

l'eau potable, les eaux usées et les eaux pluviales d'être soustraits à l'application de l'article 32 de la LQE obligeant l'obtention d'une autorisation du Ministère.

Le processus d'autorisation

Par suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi*, les attestations de conformité à la réglementation municipale des municipalités et des MRC ne sont plus nécessaires pour effectuer une demande d'autorisation, sauf dans certains cas (permis relatifs aux matières dangereuses et autorisation de prélèvement d'eau). Toutefois, le requérant devra transmettre à la municipalité ou à la MRC une copie de la demande déposée au Ministère.

Point intéressant, le Ministère souhaite maintenant accompagner et appuyer les initiateurs de projets afin de leur permettre de mieux comprendre les exigences entourant le processus de demande d'autorisation. Des rencontres de démarrage seront offertes à cette fin. Les coûts des demandes d'autorisation devront par ailleurs assurer l'autofinancement du régime d'autorisation³.

Le Ministère souhaite aussi faire davantage preuve de transparence, de rigueur et d'équité envers la population. Dans cette optique, toutes les demandes d'autorisation et tous les documents afférents seront rendus publics dans un registre accessible sur le site Internet du Ministère, sauf les documents contenant des secrets industriels ou commerciaux reconnus confidentiels par le ministre.

Vers la fin de 2018, lorsque la plupart des règlements auront été adoptés, le ministre pourra exempter une municipalité du processus d'autorisation pour effectuer les travaux nécessaires en cas de sinistre. Enfin, une autorisation générale d'au plus cinq ans pourra être accordée à une municipalité pour lui permettre d'effectuer des travaux d'entretien des cours d'eau sur son territoire.

La gestion des matières résiduelles

L'adoption du projet de loi n° 102 modifie le mandat de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), qui devient responsable du processus de planification et de suivi des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les municipalités et les MRC transmettront maintenant leur PGMR directement à RECYC-QUÉBEC. Les MRC pourront par ailleurs confier l'élaboration du PGMR à un regroupement de municipalités (par exemple une régie intermunicipale) sans devoir obtenir une autorisation ministérielle.

Lorsqu'un projet de PGMR est adopté par la MRC, le délai prévu pour la tenue d'une consultation publique doit être précisé. Les stratégies concernant la consultation publique pourront être établies par la MRC sans avoir recours à une commission. Toutefois, au moins une assemblée publique devra être tenue. Par ailleurs, une seule période d'analyse du projet de PGMR sera obligatoire.

Les délais prévus pour obtenir de RECYC-QUÉBEC un avis de conformité sur le projet de PGMR sont établis à 120 jours. RECYC-QUÉBEC n'émettra plus d'avis de refus, mais plutôt, le cas échéant, un avis de non-conformité. Après la transmission de

la version corrigée du PGMR suivant un avis de non-conformité, RECYC-QUÉBEC aura 60 jours pour signaler les correctifs à apporter. Les PGMR seront en vigueur pour une durée de sept ans plutôt que cinq. Toutefois, un projet de plan révisé devra être déposé au cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion.

Enfin, les communautés autochtones fournissant des services de récupération ou de valorisation des matières résiduelles ont maintenant droit aux mêmes compensations que les municipalités.

La gouvernance du Fonds vert

Des modifications ont aussi été apportées à la *Loi* du ministère concernant la gouvernance et le champ d'activité du Fonds vert. Le Conseil de gestion du Fonds vert a été créé. Les principales fonctions de ce conseil, en collaboration avec le MDDELCC, seront de préparer les comptes du Fonds vert, de planifier les mesures financées par le Fonds ainsi qu'un plan de dépenses, de conclure les ententes de services avec les ministères et organismes partenaires, d'évaluer la performance du Fonds en fonction de ses affectations particulières, de recommander au ministre les ajustements requis pour une meilleure performance et, finalement, de collaborer à la préparation des prévisions du Fonds vert pour chaque année financière.

Parallèlement, la *Loi* institue le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, qui servira à financer des activités visant à stimuler l'innovation technologique, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population touchant le domaine hydrique de l'État et les milieux humides.

En ciblant les activités du Fonds vert sur la lutte contre les changements climatiques, la gestion des matières résiduelles et la gouvernance de l'eau, les modifications ainsi que la mise à jour de la Politique pour la protection des sols et la réhabilitation des terrains contaminés ont ouvert la voie à la création du programme ClimatSol-Plus, lequel permet de fournir une aide financière d'un maximum d'un million de dollars par projet, pour donner une seconde vie à des terrains contaminés, dynamiser des milieux urbains et contribuer à la démarche locale de développement durable.

Le programme s'adresse aussi bien aux municipalités qu'aux investisseurs privés. Ses objectifs associent la réhabilitation des terrains contaminés à la volonté de favoriser la lutte contre les îlots de chaleur, la densification à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ainsi que l'utilisation de technologies vertes en matière de bâtiment et de décontamination⁴. Se situant dans la continuité des programmes Revi-Sols et ClimatSol, ce programme révisé redonne ainsi aux municipalités un outil qui facilitera grandement l'aménagement durable de leur territoire. ✨

Marie-Claude Bouffard est biologiste et détient une maîtrise en gestion de l'environnement en plus d'un DESS en vérification environnementale. Elle travaille dans le domaine de l'évaluation et la vérification environnementale chez Enviro 3D Conseils inc.

³ Voir la page « Tarifs en vigueur » sur le site du MDDELCC.

⁴ Pour de plus amples renseignements sur le programme ClimatSol Plus, voir en ligne : www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/climatsol-plus/

LA ROUTE 138 DE BOISCHATEL À BAIE-SAINTE-CATHERINE

Un plan paysage inspirant

Élaboré en 2013, le Plan paysage de la route 138 a encouragé la réalisation de plusieurs projets tout le long de son parcours. Cet axe routier majeur propose une variété de paysages unique au Québec, où la tradition artistique est riche. Qu'ils soient peintres, écrivains, photographes, les artistes de tous les temps ont été inspirés par les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

» FRANÇOISE ROY

Amorcé en janvier 2009, par la Table de concertation sur les paysages dans le contexte de l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, le Plan paysage de la route 138 propose de poursuivre et d'enrichir cette tradition artistique et met en valeur ce que les artistes nous ont révélé : le terroir, les paysages naturels, l'agriculture, etc.

Une approche globale et des mesures diversifiées

La provenance diversifiée des presque soixante membres de la Table de concertation sur les paysages a permis d'identifier une panoplie de mesures dans le Plan paysage. Ces mesures vont de l'aménagement de haltes ou de belvédères le long du

parcours de la route 138 pour en faire de véritables vitrines de la région, à la signalisation et aux aménagements pour inciter le visiteur à découvrir les nombreux attraits de la région en passant par l'amélioration des traversées de villes et de villages par divers aménagements. Parallèlement, une attention particulière a été apportée au verdissement des abords de la route 138, à la mise en valeur du terroir et de l'agriculture comme paysages à préserver, de même qu'au maintien du caractère forestier des abords de la route 138.

Après son dévoilement en septembre 2013, le Plan paysage a été diffusé auprès de vingt-cinq municipalités, organismes et ministères concernés. Peu à peu, une mobilisation accrue du milieu s'est créée autour de projets rassembleurs : l'aménagement de haltes ou de belvédères ; le verdissement des abords de la route 138, dont le projet pilote dans la municipalité de L'Ange-Gardien ; et l'embellissement de la route 138 sur la Côte-de-Beaupré.

Des haltes et des belvédères pour marquer l'espace

Grâce à deux appels de projets tenus dans le cadre de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale (éditions 2013-2016 et 2017-2019), plusieurs municipalités ou organismes ont pu réaliser des concepts de haltes du paysage qui s'inscrivent dans les lignes directrices du Plan paysage. Les municipalités de L'Ange-Gardien, de Château-Richer, de Saint-Hilarion et de La Malbaie ainsi que la Corporation du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré ont emboîté le pas. D'autres municipalités ont réalisé l'aménagement de belvédères ; c'est le cas de Baie-Sainte-Catherine et de Saint-Siméon. Dans cet esprit, la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a préparé le concept d'une halte à l'intersection de la route 138 et de la rue Principale et a aménagé celle-ci en 2015.

Pour accompagner les municipalités dans l'élaboration d'un concept d'aménagement d'une halte routière qui réponde à la «signature artistique» proposée par le Plan paysage, la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est a réalisé le *Guide de conception de haltes du paysage*. Ce dernier intègre les éléments distinctifs du Plan paysage et sa signature artistique.

Plusieurs municipalités s'en sont inspirées. À L'Ange-Gardien, une fois le concept élaboré, on a aménagé le parc riverain Espace Fillion en intégrant une passerelle en porte-à-faux au-dessus du fleuve Saint-Laurent. Celle-ci rappelle l'ancien pont de glace qui reliait l'île d'Orléans à la Côte-de-Beaupré. Il s'agit d'une thématique qui fait valoir l'histoire du lieu, une des orientations conceptuelles du *Guide*.

Le concept de la halte Le Pélican, localisée à La Malbaie, a été élaboré en 2015. S'inspirant des trois orientations conceptuelles

Petite-Rivière-Saint-François : la nouvelle signature de la municipalité se traduit par la réalisation d'une nouvelle enseigne.



TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ, DE CHARLEVOIX ET DE CHARLEVOIX-EST



DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ



TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ DE CHARLEVOIX ET DE CHARLEVOIX-EST

À gauche : Microbrasserie des Beaux Prés : installation d'une nouvelle enseigne soutenue financièrement par le Fonds régional d'embellissement de la route 138.
 À droite : Saint-Hilarion : vue sur le village et le contrefort des Laurentides.

du Guide, la municipalité a choisi cet emplacement optimal déjà fréquenté par les résidents d'où l'on aperçoit l'embouchure de la rivière Malbaie se jetant dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, et de l'autre côté de la rivière, la Ville de La Malbaie. Il s'agit là d'un ensemble composant un panorama grandiose. La thématique retenue est maritime avec le bord de mer et les marées. Quant à la dimension artistique, elle se traduit notamment par du mobilier urbain en bois, rappelant l'aspect maritime du lieu, et par des végétaux indigènes ou naturalisés, résistants aux embruns salins.

Au cours des prochaines années, un réseau de haltes du paysage sera ainsi créé. Il constituera un circuit à visiter ainsi qu'un levier pour le développement et la promotion du territoire.

Verdissement et embellissement des abords de la route 138 sur la Côte-de-Beaupré

En 2017, la municipalité de L'Ange-Gardien a terminé la première phase du projet pilote de verdissement au sud du boulevard Sainte-Anne, de la limite ouest de la municipalité jusqu'au carrefour Casgrain. Selon le concept élaboré par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), des hémérocailles et des élymes des sables, essences résistantes et caractéristiques de la région, ont été plantées sur l'emprise du ministère, devant cinq entreprises de la municipalité de L'Ange-Gardien. Ainsi, les abords des commerces suivants ont été embellis : Roulottes Langlois,

Automobiles Langlois Volkswagen, Ford L'Ange-Gardien, Solaris et Immeubles Mimalex. Pour réaliser ce verdissement, la municipalité de L'Ange-Gardien a pu compter sur ses partenaires, soit la MRC de La Côte-de-Beaupré, Développement Côte-de-Beaupré, le Secrétariat à la Capitale-Nationale et les entreprises (qui ont investi chacune 25% du coût de la plantation).

Une deuxième phase est prévue en 2019. Ce projet pilote aura des impacts sur l'amélioration du cadre de vie. Il démontre à la fois la vision concertée et la grande collaboration qui animent plusieurs partenaires de la Côte-de-Beaupré.

De plus, le Fonds régional d'embellissement de la route 138, créé en 2014, a soutenu la réalisation de plusieurs enseignes, d'aménagements paysagers et la rénovation de bâtiments commerciaux de qualité entre Boischatel et Saint-Tite-des-Caps. La MRC de La Côte-de-Beaupré et Développement Côte-de-Beaupré sont les partenaires financiers de ces projets.

Dès le lancement du Fonds en 2014, une somme de 60000\$ a été rendue disponible pour soutenir la réalisation d'enseignes et d'aménagements paysagers de qualité pour les entreprises localisées le long de la route 138. En 2017, un autre volet s'est ajouté pour soutenir financièrement la rénovation de bâtiments commerciaux. Doté d'une enveloppe de 90000\$, le Fonds permet maintenant aux entreprises de rénover leur façade, de réaliser un aménagement paysager ou de changer leur enseigne.

L'Ange-Gardien : verdissage sur l'emprise du MTMDET dans le cadre d'un projet pilote d'embellissement des abords de la route 138. Quelques entreprises y ont participé, dont Solaris.



DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Saint-Tite-des-Caps : vue sur le village et le contrefort des Laurentides.



TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ, DE CHARLEVOIX ET DE CHARLEVOIX-EST

Un schéma d'aménagement et de développement en appui de la démarche

Le schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré¹ présente la vision d'avenir du corridor de la route 138 en intégrant des mesures suggérées dans le Plan paysage de la route 138. Celles-ci se traduisent par des objectifs tels que l'atténuation

de secteurs à requalifier par la plantation de végétaux, le traitement architectural et paysager de qualité pour les propriétés qui bordent la route 138, le maintien et l'aménagement d'accès aux vues sur le fleuve, les cœurs de villages, etc.

On y interpelle les municipalités, les entreprises privées et tout autre intervenant afin que les interventions aux abords de la route 138 améliorent le paysage de ce corridor routier fort achalandé qui constitue une vitrine sur la région.

À ce jour, plus de soixante entrepreneurs ont enclenché une démarche pour réaliser des travaux concernant un ou plusieurs volets du Fonds. De ce nombre, quatorze d'entre eux ont obtenu une aide financière de près de 50 000 \$, créant un levier pour des investissements globaux de 163 900 \$.

De 2014 à 2017, certaines entreprises, en plus d'installer des enseignes ou de réaliser des aménagements paysagers, ont exécuté des travaux majeurs de rénovation sur leur bâtiment. C'est le cas entre autres de Fenêtres Lefrançois, à Château-Richer ; de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix, à Saint-Tite-des-Caps ; du restaurant Le Montagnais, à Sainte-Anne-de-Beaupré ; et de Spécibois, à Château-Richer. ✨

Françoise Roy est la chargée de projet de l'Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale.

¹ Le schéma d'aménagement de la Côte-de-Beaupré est accessible sur le site : www.mrccotedebeauvre.com/documents/Schemafinaladopte_06-11-2013.pdf



Le tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame.

© JIMME PLENSA - 2017 - SOURCE: INCL. LA GABRIÈLLE PERMISSON DE LA GALÉRIE LE LONG & CO. - CRÉDIT PHOTO: VILLE DE MONTRÉAL, 2018



DOSSIER

Prendre le relais

- » CATHERINE GINGRAS, urbaniste-stagiaire
- » PAUL RACETTE DORION, urbaniste-stagiaire
- » JÉRÉMY LARENTE
- » CAMILLE URLI, urbaniste
- » STÉPHANIE PIETTE, urbaniste

À travers ce dossier, le comité de la Relève en urbanisme désire ouvrir le dialogue sur les aspirations et les préoccupations qui guident la pratique des jeunes professionnels en urbanisme.

Aborder les ambitions d'individus ayant récemment amorcé leur carrière dans le domaine de l'urbanisme signifie s'intéresser à une *génération* de professionnels : ils appartiennent en majorité à un même groupe d'âge, ont traversé les mêmes événements historiques et auront à faire face ensemble aux mêmes transformations et enjeux sociétaux.

Si la tendance à généraliser lorsqu'il est question de générations est parfois exagérée, il reste que cette appartenance commune est susceptible d'orienter leur vision d'une pratique en évolution au Québec. En invitant les auteures et auteurs à contribuer

au numéro, nous cherchions à explorer l'idée que l'expansion du milieu de la pratique de l'urbanisme des dernières décennies correspondait à la transformation des ambitions de cette génération. Cette expansion de la pratique, à notre avis, s'est opérée en partant des municipalités, des MRC et des ministères pour inclure davantage de bureaux de consultants aux champs d'expertise de plus en plus variés ainsi que des OBNL et des coopératives.

Depuis les premiers exercices de planification qui étaient souvent fonctionnels, esthétiques et techniques, l'urbanisme s'est transformé pour ressembler davantage à un projet de société. Dès lors, les enjeux avec lesquels notre génération doit composer s'avèrent le reflet d'une époque : la participation citoyenne et l'évolution des pratiques démocratiques, l'internationalisation de tendances et des manières de faire, le désir d'un débat public plus inclusif, la place grandissante des technologies, la transformation des habitudes de mobilité, l'émergence de nouveaux modèles économiques et les changements démographiques.

Le dossier ratisse donc volontairement large, sans prétendre représenter une génération complète de jeunes urbanistes. Il n'offre également que des réponses partielles à notre vaste interrogation de départ. Il demeure que les textes qui suivent présentent de multiples facettes de la (difficile) adéquation entre idéaux et pratique, de l'évolution de nos milieux et modes de vie, ainsi que de la vision de la relève en urbanisme des enjeux à venir pour son domaine professionnel. Le premier article met d'ailleurs la table en présentant une rencontre entre Karl Dorais Kinkaid, jeune urbaniste et cofondateur de la coopérative de travail l'Enclume, et Clément Demers, professionnel d'expérience et directeur général de la Société AGIL.

Les propos de nos contributeurs invités témoignent d'abord du fait que l'urbanisme est un champ de pratique qui doit sans cesse ouvrir ses horizons pour inspirer et orienter son action. Selon certains jeunes professionnels, pour réaliser ses idéaux d'inclusion et de participation, l'urbanisme doit non seulement renouveler ses outils et ses moyens, mais également la structure de ses entreprises. C'est d'ailleurs le sujet qu'abordent Charlotte Montfils-Ratelle et ses collègues en présentant la vision de diverses nouvelles organisations du domaine. Jimmy Paquet-Cormier aborde pour sa part la façon dont la réalité mixte pourra transformer la pratique.

Les idées présentées dans le présent dossier illustrent également la diversité des réalités territoriales avec lesquelles doivent composer les jeunes urbanistes : des milieux de banlieue nés à une autre époque et aujourd'hui à repenser dont nous parlent Mathilde Loïselle puis Charlotte Montfils-Ratelle et ses collaborateurs, aux milieux urbains qui auraient avantage à intégrer les écoles à leur développement selon les étudiants interrogés par Stéphanie Piette et Juan Torres, en passant par les milieux ruraux, que Paul Racette Dorion et Karl Dorais Kinkaid décrivent comme territoires de l'agrotourisme, du développement économique et de l'innovation.

Les textes qui suivent font de plus état d'une multitude de relations avec les lois, réglementations et systèmes en place, qui tantôt se posent comme contraintes aux aspirations de certains, constituent un contexte au sein duquel il est possible d'innover, ou encore un cadre auquel il faut ajouter de nouvelles structures et processus pour réaliser sa vision stratégique de planification. Les textes de Stéphanie Piette et de Taïka Baillargeon sur l'aménagement transitoire des espaces libres et des bâtiments,

celui de Paul Racette Dorion sur une zone agricole en évolution rapide, puis celui de Benjamin Gillis sur la planification à l'échelle métropolitaine illustrent respectivement ces trois cas de figure.

Au final, la relève dessine le souhait d'une pratique inclusive, tant par les territoires qu'elle vise que par la considération de la diversité de ceux qui l'habitent; et ouverte, qui élargit ses horizons disciplinaires et demeure sensible aux transformations de notre monde; ainsi que durable – qui reconnaît la richesse et la fragilité de notre ressource territoriale collective. ✨

Le comité de la Relève en urbanisme

Devant le grand dynamisme des jeunes professionnels en urbanisme et leur intérêt face à l'amélioration de la profession, l'idée d'un regroupement a émergé en 2013. La Relève en urbanisme est un comité de l'OUQ qui a pour mission d'intégrer la relève œuvrant dans le domaine de l'urbanisme et de favoriser l'échange et le transfert de connaissances au sein de cette relève, afin d'améliorer la pratique et de valoriser la profession. Depuis cinq ans, le mouvement de la RU a pris de l'ampleur et a su rejoindre davantage de jeunes professionnels.

Les activités variées de la RU lui permettent d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, tel que mettre en place un réseau d'échange, de partage par le biais d'événements de réseautage accessibles. Dans le but de contribuer à l'amélioration de la pratique, la RU compile, depuis 2015, les dix projets novateurs de l'année en cours. Les trois éditions sont maintenant disponibles en ligne : www.releveenurbanisme.ca/projets-novateurs

Pour connaître les activités de la Relève, suivez notre page Facebook : www.facebook.com/releveenurbanisme.ca

Pour vous impliquer : info@releveenurbanisme.ca ✨



ENTREVUE AVEC CLÉMENT DEMERS ET KARL DORAIS KINKAID

Deux générations se rencontrent

» Propos recueillis par CATHERINE GINGRAS, PAUL RACETTE DORION, urbanistes-stagiaires ET CAMILLE URLI, urbaniste.

Clément Demers est architecte, urbaniste émérite et gestionnaire de projets. Après une carrière dans des organismes publics, parapublics et privés, il est aujourd'hui consultant en montage et gestion de projets d'aménagement et professeur titulaire à mi-temps à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. Karl Dorais Kinkaid est cofondateur de la coopérative l'Enclume. Il accompagne principalement des municipalités, des MRC et des organismes publics dans divers projets de planification et d'aménagement du territoire basés sur la valorisation des identités locales et régionales.

Quelle formation vous a amenés à œuvrer comme professionnels en urbanisme ?

KDK : J'ai un baccalauréat en sciences sociales, avec une majeure en sociologie et une mineure en histoire. À travers ma formation je me suis intéressé aux questions de sociologie urbaine, ce qui m'a conduit à faire une première maîtrise en aménagement du territoire à l'Université de Montréal, qui est une maîtrise beaucoup plus scientifique. Par la suite, j'avais un urgent besoin d'intervenir, donc j'ai fait une maîtrise en urbanisme, ce qui m'a donné des outils d'intervention plus concrets avec ses ateliers, ses cours en cadres juridiques et autres.

CD : J'ai commencé mon parcours universitaire en architecture, et par la suite j'ai pratiqué assez rapidement dans le domaine de l'urbanisme à la Ville de Montréal. Alors, c'est finalement la pratique professionnelle qui m'a mené à l'urbanisme. Dix ans après être devenu membre de l'Ordre des architectes, en 1986, je suis devenu membre de l'Ordre des urbanistes.

Et quelles sont les motivations qui vous ont poussés à vouloir œuvrer dans le domaine ?

KDK : J'avais beaucoup d'intérêt envers la chose urbaine, mais rapidement ce qui a allumé le feu, c'était ce désir de contribuer, de la façon la plus humble possible, à l'amélioration des cadres de vie.

CD : Mon intérêt en urbanisme est venu de mon attrait pour le patrimoine architectural. Je venais d'entrer au Service d'urbanisme comme stagiaire en architecture, et il y a eu la démolition de la maison Van Horne. Évidemment, j'ai réalisé que le patrimoine à Montréal était en péril. Mon supérieur m'a demandé de dresser un inventaire des bâtiments qui devraient être protégés. Je me suis rendu compte que pour préserver le patrimoine, il fallait que le zonage ne donne pas de potentiel supérieur à l'existant, alors qu'à Montréal, le rapport plancher/terrain était de 12 à des endroits où il y avait des bâtiments à conserver.



Image extraite de la vidéo produite par Julia Mercier

Si on parlait maintenant de vos débuts dans la pratique... Quels ont été les premiers mandats auxquels vous avez contribué ?

KDK : Mes premiers mandats ont également été en lien avec le patrimoine. On avait été appelés à faire un inventaire dans la MRC d'Argenteuil. On a eu des mandats qui traitaient principalement de récréotourisme. Je m'intéressais beaucoup aux territoires en périphérie de l'agglomération montréalaise, et on a travaillé énormément dans la création de parcs régionaux. Il faut dire qu'à cette époque-là on établissait beaucoup de liens entre notre passion pour le plein air et nos intérêts pour l'aménagement du territoire. Par la suite, les choses ont commencé à débouler, puis on s'est retrouvés à réaliser une diversité de mandats, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

CD : Dans mes premiers mandats, mis à part évidemment la protection du patrimoine, figurait le développement du réseau piétonnier intérieur de Montréal. J'ai travaillé sur beaucoup de prolongements de réseaux, ainsi que sur le côté normatif du réseau : les dimensions, les largeurs, les hauteurs, pourquoi il fallait absolument animer le réseau. Ces mandats m'ont amené vers des projets comme l'élargissement de McGill College, et aussi, assez curieusement, vers la première gare du REM, qui s'appelait le Réseau express métropolitain. C'est drôle, dans le cas de McGill College, le projet d'élargissement datait des années 1940, et il n'a été réalisé qu'en 1986... Un projet de 1986, la gare du REM, sera exécuté dans les deux ou trois prochaines années. Cela démontre qu'en planification du territoire et en planification urbaine, il faut beaucoup de temps pour mener à bien les projets.

Quels étaient les enjeux qui marquaient le domaine à l'époque de vos débuts ?

KDK : Quand j'ai débuté ma formation, on parlait énormément d'urbanisme durable. Ça a pris plusieurs dimensions, et évidemment les notions de transport et de mobilité étaient au cœur des discussions, de même que les questions de consultation publique et de participation citoyenne. On parlait même de plus en plus d'agriculture urbaine. Je ne pense pas que les réflexions sur la durabilité de notre territoire soient le propre des années 2000, mais j'avais l'impression qu'à ce moment-là, on était vraiment au point de se doter d'outils. On parlait beaucoup d'écoquartiers, et on essayait aussi de mettre en place les aires TOD.

CD : Les grands enjeux de l'époque : la planification du territoire, et particulièrement l'étalement urbain. Pour mes collègues et moi, la grande préoccupation c'était d'arriver à planifier le territoire intelligemment et à sensibiliser les pouvoirs publics à la nécessité de prendre les bonnes décisions. Assez curieusement, il a fallu attendre jusqu'aux exercices récents, comme le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), pour avoir, pour la première fois, une vision cohérente, pas nécessairement audacieuse, mais au moins en accord avec le développement des grandes villes au Québec. Et quand j'ai commencé, il n'y avait même pas de zonage agricole, donc le territoire était gratuit. Cette perception que le territoire est gratuit, c'est la pire erreur. Ce qui semble gratuit à première vue parce que les terrains ne sont pas chers, ça coûte une fortune ensuite pour les viabiliser et les soutenir.

Vos réponses illustrent qu'il y a beaucoup d'enjeux qui perdurent à travers les dernières décennies. Est-ce que vous avez tout de même vu une certaine évolution au fil de vos années de pratique ?

CD : Maintenant, l'urbanisme intéresse davantage la société civile, ce qui constitue un progrès important. Les citoyens sont sensibilisés aux notions de développement durable et de transport en commun. Plus on en parle, plus cela va entraîner des changements de mentalité par rapport aux pouvoirs publics. Qu'il y ait plus d'urbanistes qui s'impliquent dans les mouvements communautaires, en politique et dans les conseils d'administration, c'est une bonne nouvelle.

KDK : Je pense qu'on est en train d'ajouter des notes de bas de page dans le grand chapitre de l'urbanisme durable. On parle beaucoup de villes intelligentes et de villes ouvertes, ce qui suscite des réflexions sur l'inclusion de la population comme partie prenante des discussions, et même de la planification du territoire. Aussi, les questions d'occupation transitoire font beaucoup de bruit dans les médias. Il faut essayer de faire une planification très claire et prospective de la ville, mais aussi comprendre que des moments, des interstices, vont nous permettre de se rendre à cette planification-là pas à pas.

On comprend aussi par vos propos que l'urbanisme est un domaine qui appelle la multidisciplinarité. Comment définiriez-vous le rôle de l'urbaniste par rapport à d'autres professions en aménagement ?

CD : L'urbaniste est peut-être un des chefs d'orchestre dans le domaine de l'aménagement. Par exemple, le projet du Quartier international de Montréal a reçu une quarantaine de prix, mais dans quatorze domaines différents, parce qu'il n'y a pas eu de compromis. On n'a pas essayé de maximiser l'une des composantes ; on s'est plutôt assuré d'une pratique transdisciplinaire plutôt que multi ou pluridisciplinaire. Les urbanistes possèdent cet esprit de synthèse, cette capacité d'agir comme chef d'orchestre pour mener des projets où l'on retrouve l'ensemble des disciplines de l'aménagement.

KDK : L'image du chef d'orchestre me plaît. Je pense qu'un urbaniste se doit d'être le plus généraliste possible, dans la mesure où les spécialistes ont un rôle à jouer dans le processus de conception et de planification. Mais l'urbaniste devrait être le leader, afin de rassembler les gens autour d'un projet commun. Je dirais même que l'urbaniste se doit de s'ouvrir aux disciplines non traditionnellement associées à l'urbanisme. Je crois que les sociologues, les anthropologues, les historiens et même les travailleurs sociaux ont un rôle à jouer dans la réflexion. J'ai hâte de voir une équipe multidisciplinaire inclure activement un philosophe, un sociologue ou un psychologue. Aujourd'hui, la complexité des enjeux urbains nécessite cette ouverture.

Pour terminer, comment envisagez-vous les défis du domaine au Québec dans les prochaines années ?

CD : Le défi dans les prochaines années, c'est de s'intéresser davantage à la réflexion, à l'analyse, au développement d'une vision structurante et cohérente pour le développement du territoire. Alors que beaucoup de jeunes urbanistes sont dans l'instrumentation, c'est important qu'ils travaillent aussi sur la planification à long terme. Considérant que le territoire est une denrée rare à mettre en valeur et qui n'est pas inépuisable, il faut absolument le développer intelligemment. D'autant plus qu'il y a beaucoup d'urbanistes senior qui prennent leur retraite et se retirent du débat, alors qu'ils étaient porteurs de cette réflexion sur l'avenir de notre société.

KDK : Les défis sont multiples. On a perdu un peu ce réflexe de planification sur le long terme. Beaucoup d'urbanistes étaient en mode réaction. On a aussi une grande réflexion à faire comme société afin de se donner les moyens de nos ambitions – sur la fiscalité municipale, notamment. Quand on parle de l'avenir de la planification du territoire, nécessairement on interpelle des projets d'envergure qui nécessiteront des choix collectifs coûteux. Il faut réfléchir sur la manière dont on gère le territoire, sur comment on le planifie, et se donner les moyens de le planifier ou de le rêver. ✨

Catherine Gingras, urbaniste-stagiaire, détient un baccalauréat en architecture de l'Université Laval et une maîtrise en urbanisme de l'UdeM. Elle est doctorante en études urbaines à l'INRS. Elle travaille comme agente de recherche à l'arr. Plateau-Mont-Royal. Paul Racette Dorion, urbaniste-stagiaire, est titulaire d'un baccalauréat en urbanisme et d'une maîtrise en études urbaines. Il travaille comme agent de recherche en aménagement du territoire et environnement au sein de l'UPA. Camille Urii, urbaniste chez Lemay, est titulaire d'un baccalauréat en urbanisme et impliquée au sein du CoCo de la Relève en urbanisme.



Un nouvel entrepreneuriat collectif pour passer à l'action

On assiste depuis quelques années à la mise sur pied de petites entreprises collectives qui se positionnent de façon distinctive dans le marché de l'immobilier et du service-conseil en aménagement du territoire. L'essor de ces organisations non hiérarchiques s'opère à l'image des transformations de la pratique de l'urbanisme, désormais plus collaborative. Cet article fait le point sur les aspirations qui soutiennent le nouvel entrepreneuriat collectif en aménagement du territoire, à travers les témoignages de jeunes professionnel(le)s de l'urbanisme et de l'immobilier qui ont choisi l'économie sociale dans leur pratique.

» CHARLOTTE MONTFILS-RATELLE, urbaniste-stagiaire

À l'origine de ce nouvel entrepreneuriat collectif réside l'ambition d'accroître sa portée d'action face à divers déterminants du développement urbain, ainsi que de créer des emplois en aménagement qui s'inscrivent dans un « projet solidaire ». À cet effet, des entreprises de services-conseils comme l'Enclume, Passerelles – Coopérative en patrimoine et l'Arpent ont choisi d'inscrire leur pratique en économie sociale comme reflet direct de leurs aspirations pour la société.

Ancrer ses valeurs et amplifier sa capacité d'agir

Au moment de fonder l'Enclume en 2011, alors que la commission Charbonneau battait son plein, Karl Dorais Kinkaid et ses collègues désiraient pourvoir leur projet d'un profond sens moral et d'une portée collective. Les membres de l'équipe voulaient contrôler ensemble les règles qui allaient encadrer leur milieu de travail ainsi que les motifs qui détermineraient la nature de leurs mandats. Les cofondateurs ont choisi d'adopter le modèle de coopérative de travail, qui semblait tout à fait conséquent avec les valeurs à la base de leur vision de l'aménagement du territoire. Du côté de Passerelles, Frédérique Gagné-Thibault explique que les principes de mise en commun des ressources et de répartition économique équitable ont fortement influencé le choix de la forme coopérative. Comme l'entreprise appartient à ses membres travailleur(euse)s, le personnel est naturellement enclin à s'investir dans la coop pour la faire vivre et rayonner.

L'équipe de l'Arpent, firme d'urbanisme à but non lucratif, a voulu dès le départ s'investir dans l'accomplissement d'une mission à portée sociale et environnementale. Partant de constats dressés à l'issue des travaux de maîtrise de l'un des cofondateurs, l'entreprise s'est donné pour mission l'actualisation des territoires suburbains. En tant que firme de services-conseils, ses mandats diversifiés auprès d'acteurs publics et privés permettent de soutenir un volet recherche-action, qui se traduit par l'exploration de créneaux urbanistiques méconnus. Cette stratégie entraîne la production de contenu scientifique accessible ainsi qu'au développement de services spécialisés, notamment sur la question des unités d'habitation accessoires (UHA).

Dans le même sens, des entreprises comme l'UTILE, Vivacité et Entremise constituent un véhicule permettant d'unir force d'impact et mission sociale pour transformer la façon de faire l'immobilier au Québec. Animé par la volonté de créer des quartiers dynamiques et abordables à long terme, Laurent Levesque rappelle que l'UTILE est né de la recherche de solutions pour se doter du pouvoir d'intervenir sur la propriété, là où la pratique traditionnelle de l'urbanisme rencontre des limites. À la suite des déboires de l'îlot Voyageur, l'UTILE s'est fixé comme objectif de construire un parc de logements abordables, prenant la forme de coopératives destinées à la population étudiante du Québec, et ce, à titre de promoteur à but non lucratif. Pour sa part, Vivacité lutte contre la spéculation



Membres de la coopérative l'Enclume lors d'une rencontre de réflexion portant sur la stratégie de revitalisation d'une municipalité du Centre-du-Québec.



« Ces pratiques façonnent une culture entrepreneuriale qui repose sur l'autonomisation, l'inter-formation et l'exercice du leadership. »

foncière par le développement de la propriété solidaire, en s'appuyant sur le modèle de capitalisation partagée. Cette approche d'économie sociale garantit une autonomie financière complète à l'entreprise, qui peut dès lors défendre l'intégrité de sa mission contre vents et marées. Pour Marie-Sophie Banville, œuvrer dans le milieu de l'immobilier en étant formée en urbanisme signifie réfléchir plus globalement et de façon critique l'insertion des projets dans les dynamiques locales.

En complément au travail de l'UTILE et de Vivacité, l'entreprise à but non lucratif Entremise s'applique à transformer les normes régissant l'utilisation du parc immobilier existant, en facilitant le déploiement d'usages transitoires dans les immeubles vacants de Montréal. Pour Mathilde Rudloff, la mission d'Entremise s'inscrit dans un projet plus large qui vise la multiplication des solutions collectives de gestion immobilière. À terme, elle souhaite participer à la pérennisation d'un réseau d'espaces locatifs perpétuellement abordables et accessibles au grand public.

Le pouvoir de l'intelligence collective
Les porteur(euse)s de ces projets d'affaires conviennent de l'importance

d'une gestion d'entreprise transparente, qui incarne le socle sur lequel bâtir la confiance et une réelle collaboration au sein de l'équipe. À cet effet, Karl Dorais Kinkaid indique que l'honnêteté, le respect et la franche camaraderie sous-tendent la structure non hiérarchique d'une coopérative, gérée de façon démocratique par ses membres. En tant qu'OBNL, l'Arpent, l'UTILE, Vivacité et Entremise adoptent un mode de gestion horizontal, où la vision et les idées de chaque individu ont le même poids dans le processus de prise de décision. La quête d'une gestion toujours plus inclusive s'effectue à long terme. Elle requiert également beaucoup de résilience et fait appel à une capacité de réapprentissage constant. Les entrepreneur(e)s sont toutefois unanimes : cette façon de faire donne lieu aux meilleurs résultats et permet à l'équipe de travailler ensemble vers l'atteinte d'objectifs communs. En somme, ces pratiques façonnent une culture entrepreneuriale qui repose sur l'autonomisation, l'inter-formation et l'exercice du leadership.

Un écosystème solidaire
Pour Laurent Levesque, qui est aussi président de l'aile jeunesse du Chantier

de l'économie sociale, les préoccupations de plusieurs jeunes urbanistes s'arriment parfaitement aux modèles solidaires. Néanmoins, les entrepreneur(e)s reconnaissent que les structures en place demeurent peu adaptées aux solutions collectives, et ce, malgré l'importance que les institutions accordent à l'innovation. En ce sens, une forte volonté de faire reconnaître l'économie sociale comme une solution viable stimule l'entraide et la collaboration parmi ces entreprises, unies dans la création de milieux de vie durables en fonction d'intérêts strictement collectifs. Au final, l'appropriation des modèles solidaires par les disciplines de l'aménagement s'effectue dans une perspective de changement global, pour aborder de front les enjeux sociaux, économiques et environnementaux du XXI^e siècle. ✨

Ce texte a été réalisé avec la participation de Marie-Sophie Banville (Vivacité), Gil Danabé (Arpent), Samuel Descôteaux Fréchette (Arpent), Karl Dorais Kinkaid (L'Enclume), Frédérique Gagné-Thibault (Passerelles – Coopérative en patrimoine), Laurent Levesque (UTILE), Roxanne Marcil (Arpent), Mathilde Rudloff (Entremise) et Justin Verville Alarie (Arpent).

Charlotte Montfils-Ratelle est urbaniste-stagiaire, cofondatrice et chargée de projets à l'Arpent.



Comment la réalité mixte changera la profession d'urbaniste

Lors de l'édition 2017 de Civic I/O¹ (un événement sur l'innovation urbaine faisant partie de l'événement multidisciplinaire annuel South by Southwest), plusieurs maires ont essayé un nouveau programme de réalité virtuelle qui propose de révolutionner la pratique de l'urbanisme. Il leur a suffi de mettre les lunettes, de prendre les manettes et de se laisser immerger dans la ville virtuelle pour accéder à une multitude de données et d'informations sur la ville. En se déplaçant dans la représentation numérique de la ville de San Francisco, ils ont pu visualiser simultanément la topographie, le cadre bâti, le règlement de zonage, les requêtes provenant du 311, les infrastructures souterraines et les flux de transport. Ils ont mentionné que la réalité virtuelle pourrait améliorer la gestion du trafic, analyser la qualité des infrastructures et faciliter la desserte de services aux citoyens.

» JIMMY PAQUET-CORMIER

Avoir accès à une modélisation offrant un portrait d'ensemble d'une ville pourrait faciliter la vie des urbanistes qui doivent trouver des solutions à des problèmes de plus en plus complexes. Depuis plusieurs années déjà, les villes, centres de recherche et compagnies de l'industrie des technologies travaillent sur la création d'un tel outil. En fait, les urbanistes utilisent déjà des cartes numériques, des systèmes d'information géographique, des modélisations 3D et des programmes visant à soutenir la gestion de projet. Aujourd'hui, les applications de réalité mixte proposent d'unifier ces logiciels et de les rendre immersifs. Une des principales contributions de la réalité mixte est donc la navigation à travers plusieurs ensembles de données et la visualisation de différents systèmes. En effet, la ville réelle (pour la réalité augmentée) et la ville virtuelle (pour la réalité virtuelle) deviennent les « navigateurs » (*browsers*) permettant d'accéder à une multitude de données qui étaient préalablement séparées.

Laissant de côté la souris, le clavier et l'écran d'ordinateur, la réalité mixte – terme englobant les termes de réalité virtuelle et de réalité augmentée – est en train de transformer les manières dont les êtres humains interagissent entre eux et avec les données et informations numériques. Avec des recettes approchant les quatre milliards de dollars

américains en 2016², nul ne peut nier les pas de géant de l'industrie de la réalité mixte. Cet article propose une réflexion sur les nouvelles opportunités qu'offre la réalité mixte pour les urbanistes et présente trois raisons pour lesquelles ces nouvelles technologies ont le potentiel de changer les pratiques en urbanisme.

La réalité mixte permettra d'agréger et de visualiser différents types de données

L'évolution exponentielle des données et leur abondance contribuent grandement à la complexité de la réalité urbaine avec laquelle doivent composer les urbanistes. Depuis plusieurs décennies, ils ont l'habitude de consulter des plans, des règlements, des études et des statistiques afin de guider leur réflexion. Aujourd'hui, un nombre important de données économiques, sociales et environnementales sont disponibles, mais sont difficilement utilisables puisqu'elles ne sont pas centralisées. La réalité mixte propose de pallier cette lacune en permettant d'accéder à différents types de données à l'aide d'une visualisation immersive. Par exemple, afin de prendre des décisions favorisant un développement durable, les urbanistes pourraient aussi utiliser des informations environnementales en temps réel, des informations provenant des médias sociaux et des données sur l'utilisation des systèmes de transport.

La réalité mixte facilite l'accessibilité de ces données en les organisant par territoire et en transformant la manière dont on navigue à travers l'information. Deux types d'immersion sont actuellement en développement. Ainsi, en allant directement sur le territoire avec des lunettes holographiques ou en utilisant la réalité virtuelle pour s'immerger dans une représentation 3D de la ville, il est possible d'accéder à des statistiques, aux règlements, à des données sur la qualité de l'air en temps réel, à l'histoire du lieu et à des analyses sémantiques des médias sociaux.

La réalité mixte améliorera les pratiques de participation publique en offrant des visualisations *in situ* et la possibilité de participer à distance

La réalité mixte a le potentiel d'améliorer les pratiques de participation publique, puisqu'elle aide les différents acteurs sociaux et économiques à visualiser les projets dans leur environnement d'insertion et leur permet de participer sans bouger de la maison. Elle est déjà utilisée dans des villes telles que Montréal, Helsinki, Londres et Saint-Hélier afin d'analyser les impacts des nouveaux projets de construction et pour recueillir des commentaires à propos de différents scénarios d'aménagement. En 2014, l'Office de consultation publique de Montréal a utilisé la réalité augmentée et virtuelle pour organiser une série d'événements proposant des solutions

1 Voir en ligne : www.civicio.com

2 MEREL, Tim. *The reality of VR/AR growth*, 11 janvier 2017. [En ligne] : techcrunch.com/2017/01/11/the-reality-of-vr-ar-growth/

«Laissant de côté la souris, le clavier et l'écran d'ordinateur, la réalité mixte – terme englobant les termes de réalité virtuelle et de réalité augmentée – est en train de transformer les manières dont les êtres humains interagissent entre eux et avec les données et informations numériques.»



URBAN PLANAR

Visualisation provenant de l'application UrbanPlanAR démontrant l'insertion d'un nouveau bâtiment à travers le cadre bâti existant.

pour le futur de l'est de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal³.

Alors que la réalité mixte n'en est qu'à ses débuts, dans un avenir proche elle fera partie de la vie quotidienne d'une grande majorité de gens et offrira donc l'opportunité de repenser nos systèmes démocratiques. Dans une époque où la plupart des humains auront un avatar virtuel, les relations entre gouvernements et citoyens vont changer considérablement. Une part croissante des prochaines générations d'urbanistes et de citoyens auront joué à SimCity VR et Minecraft VR et auront un *alter ego* virtuel sur Second Life VR et HyperFidelity. Il sera donc tout à fait naturel pour eux d'utiliser la réalité mixte comme plateforme participative pour discuter du futur de leur ville.

La réalité augmentée est un excellent outil permettant de visualiser l'impact d'un nouveau bâtiment sur son voisinage. Des logiciels comme UrbanPlanAR⁴ aident les urbanistes et les citoyens à visualiser un projet en 3D dans son environnement réel. Dans le futur, des notifications pourront être envoyées aux citoyens qui passent à proximité d'un projet qui fait l'objet d'une consultation publique. En quelques clics,

les gens pourront visiter le projet en 3D, émettre leurs opinions et proposer des changements.

La réalité mixte pourrait aussi être utilisée de différentes manières afin d'améliorer le processus de révision d'un plan d'urbanisme. Par exemple, les citoyens pourraient donner leurs opinions en participant à un rallye augmenté à travers la ville et recevoir des questions géolocalisées qui leur permettraient de faire part de leur expérience.

La réalité virtuelle permettra de transformer les processus de création en redéfinissant la relation entre le concepteur et l'objet créé et facilitera la collaboration entre différentes professions impliquées dans la création

La réalité mixte a le potentiel de transformer tout processus créatif visant à créer un objet tridimensionnel. En effet, puisqu'il est possible de concevoir un bâtiment ou un ensemble de bâtiments directement en réalité mixte, les urbanistes, architectes et ingénieurs développeront un nouveau rapport avec leurs créations. En pouvant les visiter à échelle humaine, les profes-

sionnels pourront mieux comprendre comment les espaces seront perçus et vécus par les usagers. La réalité virtuelle est aussi un excellent outil pour s'inspirer, car elle permet de se téléporter presque n'importe où à travers le monde pour visiter des projets exemplaires.

La réalité mixte a aussi le potentiel de favoriser la collaboration entre ces différentes professions, puisque les logiciels de visualisation 3D facilitent la communication. En effet, en travaillant sur un même modèle 3D, les différents professionnels pourront s'assurer de la concordance de leurs efforts. De plus, la collaboration à distance sera grandement améliorée grâce à la réalité mixte. Alors qu'utiliser Skype ne nous permet pas de nous sentir en présence de notre interlocuteur, la réalité mixte surprend en simulant ce que les psychologues appellent la « présence sociale ».

Attention à la dérive médiatique et publicitaire

Aujourd'hui, avec plus de 2000 applications et des dizaines de types de lunettes disponibles, la réalité mixte est sur le point de se démocratiser. Pendant que Google et Facebook investissent des millions pour développer

³ OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL. *Nouveaux médias et consultation publique*, 5 février 2015. [En ligne] : bit.ly/1LgPckW

⁴ UrbanPlanAR, 2017. [En ligne] : urbanplanar.com/



ISTOCKPHOTO

Différentes professions peuvent œuvrer sur un même projet et le visualiser simultanément en 3D. Ici, un architecte et une designer utilisant les lunettes HoloLens de Microsoft afin de travailler ensemble.

cette industrie et en font un des piliers principaux de leurs compagnies, il est primordial que les urbanistes réfléchissent sérieusement au potentiel et aux risques de l'utilisation de ces outils. Alors que ce texte a principalement porté sur les potentiels, il est important de penser aux impacts négatifs qu'auront ces technologies sur notre quotidien. Dans son court-métrage intitulé *Hyper-Reality*, Keiichi Matsuda présente une ville saturée par les médias où

chaque citoyen peut personnaliser son environnement⁵. En visionnant cette vidéo, on remarque que la ville (réelle) disparaît derrière une couche de publicités et de contenu multimédia. L'architecture et le design deviennent secondaires et les flux d'information prennent le premier plan. Considérant la forte probabilité que les médias et les publicités transforment les expériences urbaines par l'entremise de la réalité mixte, il est nécessaire que les

urbanistes se positionnent au centre du débat sur le développement de ces technologies. Avec la participation des urbanistes, ces technologies pourraient se développer en fonction de besoins réels et ainsi éviter une dérive médiatique et l'exacerbation de la société du spectacle. ✨

Jimmy Paquet-Cormier est chercheur en innovation urbaine chez Future Cities Catapult et assistant de recherche au Royal College of Art.

5 MATSUDA, Keiichi. *Hyper-Reality*, 2016. [En ligne] : vimeo.com/166807261

URBANISME ARCHITECTURE DE PAYSAGE DESIGN URBAIN ÉCONOMIE

urbanisme-economie@aecom.com aecom.ca

AECOM

LA LPTAA ET L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

Quarante ans de transformation et d'adaptation

La *Loi sur la protection du territoire agricole* (LPTAA) fut sanctionnée le 22 décembre 1978 avec un effet rétroactif jusqu'au 9 novembre de la même année. Cette loi audacieuse devait mettre un frein à l'étalement en périphérie des zones urbanisées, en plus d'assurer une croissance et un développement du territoire plus ordonné. Il faut souligner que cette loi a été suivie de près par une autre pièce législative importante : la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Le contexte a toutefois bien changé depuis 1978, tant au point de vue agricole et alimentaire qu'à celui de l'aménagement du territoire. Nous verrons dans le présent article quelle a été l'évolution des activités agricoles et comment elle influence la pratique des urbanistes de la relève.



» PAUL RACETTE DORION, urbaniste-stagiaire

Depuis cette époque, deux réformes législatives importantes de la LPTAA ont été réalisées, en 1996 et en 2001, afin d'apporter certains correctifs et d'assurer le développement durable de l'agriculture québécoise. Ces modifications ont également augmenté sensiblement le rôle des municipalités et des MRC au cours des ans, dans le but notamment d'arrimer le développement agricole à celui du territoire.

Un territoire en déclin malgré tout

Le nombre d'entreprises agricoles au Québec est passé de 51 587 en 1976 à 28 919 en 2016¹. Cette diminution est due notamment à une spécialisation et à une consolidation des entreprises, ainsi qu'à une augmentation significative de la culture végétale au détriment des activités d'élevage et de production laitière. Ces changements ont été engendrés par différents facteurs, dont les changements des habitudes alimentaires des Québécois et des Québécoises, la mécanisation de certains processus, l'amélioration des rendements par la recherche² et l'évolution de la demande mondiale. Ces changements ont notamment conduit à une augmentation de

la superficie moyenne des fermes, ce qui a eu une incidence importante sur le territoire et le paysage.

La forte demande de superficie et la compétition pour y accéder ont engendré une augmentation sans précédent de la valeur des terres, à tel point que la valeur moyenne à l'hectare dans l'est de la Montérégie a plus que triplé entre 2006 et 2016, passant de 9 668 \$ à 29 554 \$³. Pour l'ensemble du Québec, la valeur à l'hectare des terres agricoles est passée de 6 240 \$ à 16 136 \$ au cours de la même période. Le moratoire sur l'augmentation des superficies en culture⁴, la pression de l'urbanisation et la financiarisation des terres contribuent à l'augmentation de la demande et, par conséquent, des prix. Le coût du foncier en territoire décrété y étant souvent plus faible qu'ailleurs, de nombreux usages non agricoles, notamment industriels, cherchent à s'y implanter, ce qui fait augmenter encore davantage la pression sur le foncier. À titre d'exemple, en 2008 à Laval, pas moins de 55 % des terres agricoles cultivées n'appartenaient pas à des entreprises agricoles, ce qui atteste bien de cette perception qu'une autre utilisation est toujours possible et rentable⁵.

Le portrait global de la zone agricole témoigne de ces transformations et de la pression du développement. Sur les 6,3 millions d'hectares qu'elle comprend, seulement 2,3 millions sont actuellement exploités à des fins agricoles⁶. Entre 1990 et 2017, malgré le consensus sur l'importance de préserver les terres fertiles à des fins agricoles, la zone agricole a perdu 134 kilomètres carrés au profit de surfaces minéralisées, soit 0,5 % de l'ensemble de sa superficie⁷. Soulignons que les sols propices à la culture ne représentent que 2 % du territoire québécois⁸. La LPTAA a donc toujours sa raison d'être puisque, dans certaines régions, la pression ne s'est qu'exacerbée.

Urbanisme et agriculture : deux solitudes ?

Jusqu'à très récemment, le territoire agricole était perçu comme un secteur à part, sur lequel les urbanistes et aménageurs n'avaient que bien peu d'influence, sinon que de l'identifier comme une affectation agricole ou comme une zone en attente de développement. Le choix initial du gouvernement Lévesque d'élaborer deux lois distinctes (LAU et LPTAA) est probablement en partie responsable

1 STATISTIQUE CANADA. *Recensements de l'agriculture du Canada*.

2 KRESTEMAN, Jean-Pierre et al. *Histoire du syndicalisme agricole au Québec*, Éditions Boréal, 2004, 455 p.

3 FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC. *Bulletins Transac-terres*, 2017 et 2007. [En ligne] : www.fadq.qc.ca/salle-de-presse/bulletins-dinformation/bulletin-transac-terres

4 En vertu de l'article 50.3 du Règlement sur les exploitations agricoles. Le projet de règlement publié le 14 février 2018 dans la *Gazette officielle* prévoyait toutefois un assouplissement des règles dans certains cas.

5 AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation*, 2008, 66 p.

6 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025. Alimenter notre monde*, 2018, 108 p.

7 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Compte des terres du Québec méridional*, 2017, 180 p.

8 MAPAQ, *op. cit.*

de ce manque de vision intégrée⁹. Pendant longtemps, on se contentait d'assurer que les activités agricoles ne perturbent pas les secteurs urbanisés. Les élus et urbanistes s'occupaient de la zone blanche, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de la zone verte.

Avec l'avènement des plans de développement de la zone agricole (PDZA)¹⁰, confirmé par la modification en 2017 de l'article 62 de la LPTAA qui introduit leur prise en compte par la CPTAQ dans l'évaluation de toute demande, on observe un intérêt renouvelé pour le territoire agricole. Lorsqu'ils sont élaborés en concertation avec le milieu et qu'ils découlent d'une analyse fine du territoire, ces plans peuvent réellement améliorer les conditions de pratique et de développement de l'agriculture. La relève en urbanisme devra toutefois mieux comprendre et connaître le monde agricole afin d'adapter et de mettre à jour ces outils et assurer son développe-

ment et sa prospérité, comme d'ailleurs pour le reste du territoire.

De nombreux changements à prévoir

Cette nécessité de mieux s'outiller est d'autant plus marquée que de nombreux autres changements sont à nos portes dans le secteur agroalimentaire. Les changements climatiques permettront sans doute d'augmenter les possibilités de culture au nord et les rendements au sud, tandis que de nouvelles filières sont en émergence, tels les petits fruits sur la Côte-Nord. Les activités agrotouristiques créent de nouveaux pôles d'attraction en plein cœur de la zone agricole, et l'émergence de méthodes comme l'agriculture intensive sur petites surfaces et la permaculture représentent une opportunité de redéfinir le paysage agricole¹¹. Pour certains producteurs, ces transformations émergent comme solutions aux problèmes mentionnés précédemment, notamment l'accès au foncier par la relève agricole et la difficulté de rentabiliser certains investis-

sements avec les sources de revenus traditionnelles. En ce sens, elles ne doivent pas être bloquées mais plutôt encouragées, puisqu'elles sont complémentaires à l'agriculture traditionnelle. Elles doivent toutefois faire l'objet d'une planification, comme n'importe quel autre usage.

D'autres enjeux remettent déjà en question les façons de faire actuelles : un établissement agricole hors zone agricole (agriculture urbaine, périurbaine ou au nord du 50^e parallèle) ne peut bénéficier de crédits de taxes foncières ; la CPTAQ doit adapter son analyse aux nouvelles réalités puisqu'il est maintenant tout à fait possible de rentabiliser une culture sur moins d'un hectare¹² ; les activités agrotouristiques deviennent parfois le principal revenu de certains établissements et les agriculteurs à temps partiel sont de plus en plus nombreux, alors que certains programmes et critères de qualification sont toujours basés sur la prédominance du revenu

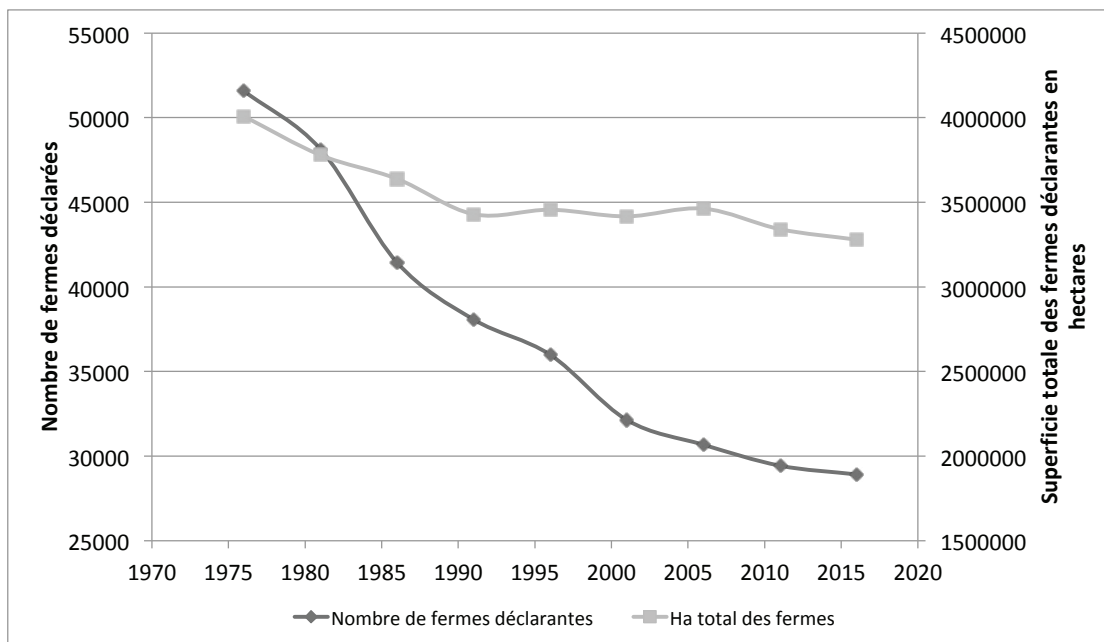


Figure 1 – Évolution du nombre d'entreprises agricoles et des superficies cultivées (en ha), sur l'ensemble du territoire québécois, de 1976 à 2016.

STATISTIQUE CANADA. RECENSEMENTS DE L'AGRICULTURE DU CANADA, 1976 À 2016. DONNÉES TRAITÉES PAR PAUL RACETTE DORION.

9 Pour plus d'information sur le contexte d'adoption de la Loi : SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, ICI PREMIÈRE. « La Loi qui a protégé les terres agricoles du Québec face à l'urbanisation », *Aujourd'hui l'histoire*, 28 février 2018. [En ligne] : ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/61227/loi-sur-la-protection-du-territoire-agricole-jean-garon-pq-jean-charles-panneton

10 Si les PDZA découlent des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire de 2001, leur déploiement à plus grande échelle découle plutôt des projets pilotes menés en 2008. En date d'avril 2018, 62 MRC auraient adopté un PDZA.

11 FORTIER, Jean-Martin. *Le jardinier-maraîcher. Manuel d'agriculture biologique sur petite surface*, Éditions Écosociété, 2015, 240 p.

12 À ce sujet, voir : CPTAQ. *Réflexion sur le morcellement*, 2017, 30 p.

agricole (article 40 de la LPTAA, notamment). La nécessité d'encadrer est donc déjà bien présente.

Innover malgré la contrainte

Des exemples innovants existent par ailleurs déjà en réponse à ces nouvelles réalités, et cette transition vers un urbanisme plus informé est déjà bien amorcée dans certaines régions. Des initiatives novatrices laissent entrevoir un avenir plus radieux pour cette ressource non renouvelable qu'est le territoire agricole. Certains PDZA sont exemplaires et témoignent d'une réelle volonté de changer les choses et de rétablir la prospérité du milieu agricole.

Le cas de la MRC de l'Érable en est un bon exemple. La démarche entreprise par la MRC et soutenue par la CPTAQ et les représentants régionaux de l'Union des producteurs agricoles démontre l'ouverture des acteurs et la possibilité d'innover dans le cadre actuel de la Loi. En faisant la démonstration que l'avenir démographique de la MRC était compromis et que des mesures devaient être prises pour développer l'économie régionale, les acteurs locaux ont pu réaliser une demande à portée collective novatrice (article 59

de la LPTAA), issue du PDZA et basée sur le concept d'agriculture à temps partiel. Ainsi, il est désormais possible pour un agriculteur qui n'est pas à temps plein d'implanter une résidence en zone agricole dans la mesure où elle est liée à un projet agricole, forestier ou agrotouristique. Les projets doivent être approuvés par un comité régional en fonction d'une grille d'analyse et certaines normes sont prévues.

Signe des temps, le gouvernement du Québec s'est aussi doté de sa première politique bioalimentaire en avril 2018, assez bien reçue par le milieu, découlant d'une vaste consultation menée à l'automne 2017 et de décennies de discussions. Ces initiatives à différentes échelles témoignent de l'enthousiasme croissant pour le secteur agroalimentaire et, dans une certaine mesure, pour le territoire agricole. Soulignons au passage que le potentiel de croissance de cette industrie est évalué à 30% d'ici 2025, dont certains secteurs de production pouvant atteindre 100% de croissance sur sept ans¹³. La zone agricole n'est donc plus une contrainte au développement des communautés, mais bien un vecteur de croissance et de développement économique qui

fait partie d'une occupation dynamique du territoire.

Les urbanistes de notre génération devront sans contredit mieux comprendre les activités agricoles afin de les documenter plus adéquatement et de mieux s'outiller. Il n'y a aucune activité économique qui ne soit aussi intrinsèquement reliée au territoire que l'agriculture. Les enjeux sont énormes et la LPTAA demeure aujourd'hui un cadre ayant démontré son efficacité et sa pertinence qui doit être préservé afin d'assurer la protection du territoire de certains intérêts. Des exemples récents nous montrent qu'il est tout à fait possible d'innover et de mieux planifier dans le cadre législatif et réglementaire actuel. Les urbanistes de la nouvelle génération doivent être sensibilisés au caractère non renouvelable des terres agricoles et trouver des façons de développer la ville sur elle-même afin d'assurer la pérennité et le dynamisme du territoire et des communautés qui en dépendent. ✨

Paul Racette Dorion est urbaniste-stagiaire, titulaire d'un baccalauréat en urbanisme et d'une maîtrise en études urbaines. Il travaille comme agent de recherche en aménagement du territoire et environnement au sein de l'Union des producteurs agricoles.

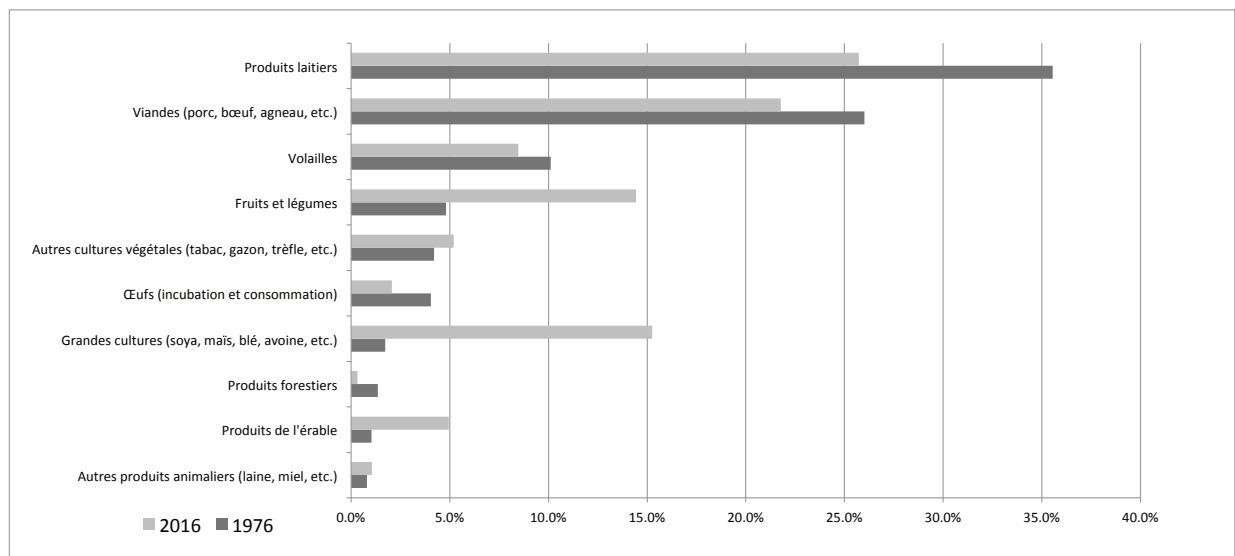


Figure 2 – Évolution de la proportion de la valeur des différents produits agricoles par rapport à l'ensemble du secteur agricole, en 1976 et en 2016, au Québec.

STATISTIQUE CANADA. CANSIM (BASE DE DONNÉES); TABLEAU 002-0001 - RECETTES MONÉTAIRES AGRICOLES ANNUELLES (DOLLARS); DONNÉES TRAITÉES PAR PAUL RACETTE DORION.

¹³ ÉCORESSOURCES. *L'agriculture au Québec, un potentiel de développement à exploiter. Évaluation du potentiel de croissance 2016-2025 en agriculture et de l'effet de cette croissance sur les retombées économiques du secteur*, 2017, 51 p.



Planification métropolitaine : défis et opportunités

Nous sommes tous quotidiennement confrontés à l'obligation de prendre des décisions : où vivre, comment se rendre au travail, que faire pour se divertir ? Si ces décisions résultent d'une combinaison de nos valeurs et de nos besoins, elles découlent ultimement des choix qui nous sont offerts. En tant qu'urbanistes, nous avons un impact quotidien et privilégié sur cette dynamique. L'élaboration de politiques publiques, de plans ou de règlements influence l'équilibre entre les options qui nous sont proposées et la capacité à prendre des décisions. En matière de planification urbaine, c'est à l'échelle métropolitaine qu'il existe non seulement le plus grand nombre de choix, mais également le plus grand nombre de permutations possible.

» BENJAMIN GILLIS, urbaniste

La complexité des dynamiques urbaines porte à réfléchir à la nature de l'espace métropolitain, et surtout aux moyens de s'attaquer aux défis posés par cette échelle de planification. Pour y répondre, deux champs de réflexion apparaissent comme essentiels : la nécessité d'une planification stratégique et le besoin d'innovation en matière de gouvernance.

L'importance d'une orientation plus stratégique en matière de planification

Les défis qui s'imposent actuellement aux urbanistes ne sont pas d'ordre technique, réglementaire ou même financier, mais plutôt politique et socioculturel.

Dans un récent article de la revue *Policy Sciences*¹, Paul Cairney et Christopher M. Weible affirment que la conception de politiques publiques ne peut plus seulement se baser sur la récolte de données objectives et empiriques. Selon eux, le succès des politiques repose davantage sur la capacité de l'administration publique, en l'occurrence celle des urbanistes, à identifier le public visé par celles-ci et à créer autour d'elles un climat de confiance et d'adhésion collective. Ainsi, il ne suffit plus simplement de présenter les choix de vie conditionnés par la planification urbaine, mais de passer autant, sinon plus de temps à expliquer la logique derrière ceux-ci et à entretenir une discussion collective à leur propos.

En d'autres mots, c'est en adoptant une approche stratégique, plutôt que simplement technique, que la planification et l'urbanisme s'adapteront aux défis qui les attendent. À l'avenir, il faudrait mieux coordonner les actions nécessaires à la création de milieux de vie complets en gardant continuellement à l'esprit les besoins, les enjeux et les objectifs qui ont suscité l'élaboration de ces actions.

Un élément clé de ce virage réside dans la gestion du changement, c'est-à-dire la gestion des risques liés à la mise en œuvre et à la coordination des actions. Les planificateurs doivent donc non seulement anticiper ce changement, mais également l'amorcer et le déployer, en s'adaptant de façon plus dynamique aux défis à surmonter.

1 CAIRNEY, Paul et Christopher M. WEIBLE. «The new policy sciences: combining the cognitive science of choice, multiple theories of context, and basic and applied analysis», *Policy Sciences*, vol. 50, n° 4, décembre 2017, p. 619-627.

**UNE ÉQUIPE
EXPÉRIMENTÉE
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À
VOS BESOINS!**

200-1195, av. Lavigerie
Québec QC G1V 4N3
www.tremblaybois.ca
418 658-9966

M^{re} André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean,
Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetabli, Gabriel Chassé,
Myriam Asselin, Marc-André Beaudoin, Matthieu Tourangeau, Vincent Paré et Michelle Audet-Turmel.

**MUNICIPAL
ENVIRONNEMENT
EXPROPRIATION**

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
S.E.N.C.R.L.
AVOCATS

Le besoin de plus de coordination et d'innovation en matière de gouvernance

Il importe de réfléchir à notre capacité de créer de nouveaux mécanismes de coordination et de gouvernance, afin d'éviter de faire échouer un processus de planification urbaine.

En raison de la paralysie potentielle engendrée par la diversité d'intérêts et de points de vue, la planification

métropolitaine nécessite une approche robuste en matière de coordination de l'action publique. En effet, le grand nombre de parties prenantes aux degrés d'influence différents, aux enjeux divers, aux échelles d'intervention ou aux compétences variées constitue un défi difficile à relever.

Ces mécanismes de coordination nécessitent également des approches de gouvernance contextualisées, tant en matière de planification que de réalisation. Il s'agit donc de miser sur des formules de coopération telles que les comités multipartites, les partenariats mixtes de développement, les comités d'axe, etc., pour mettre en œuvre une politique, un projet ou un règlement.

Ces formes de gouvernance visent avant tout la transmission d'informations et de savoirs. Plus l'information circule, plus les chances de succès sont grandes et plus les exercices de planification et de réalisation de projets ont le potentiel d'être innovants.

Idéalement, l'approche actuelle de gouvernance séquentielle devrait faire place à une gouvernance intégrée, où la prise de décision est éclairée grâce à une réflexion collaborative à laquelle ont participé toutes les parties prenantes concernées. Cette approche devrait également rester flexible afin de concilier les différentes échelles de temps de la planification et de permettre d'harmoniser une vision long terme à des actions court terme.

L'objectif final est d'assurer une action publique cohérente, mais surtout de créer une synergie entre les divers acteurs afin d'accélérer l'obtention de résultats.

L'exemple du bureau de projets pour la planification intégrée aménagement-transport de la CMM

La planification intégrée aménagement-transport telle que déployée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) se pose en exemple d'une approche stratégique adaptée à la complexité grandissante des aires métropolitaines. À la fois stratégie de gestion de l'urbanisation à l'échelle métropolitaine et concept d'aménagement pouvant guider le projet urbain

à l'échelle locale, la planification par *transit-oriented development* (TOD) repose sur une programmation systématique ainsi que sur des procédures et des processus de projets simplifiés, mais adaptables à différentes réalités.

La planification TOD repose également sur une action concertée du développement urbain. La mise sur pied de bureaux de projets a d'ailleurs été un élément clé d'une meilleure coordination et d'un nouveau mode de gouvernance de projet. Composés de partenaires publics, privés et associatifs, ils ont permis de mobiliser les parties prenantes clés afin qu'elles mettent à profit leurs compétences et optimisent les projets. Par ailleurs, pour mieux cibler les enjeux et dynamiques spécifiques de chaque territoire, des comités satellites ont, au besoin, également été mis en place.

Les bureaux de projets représentent également des lieux de discussion, de négociation et de compromis, qui ont pour effet de réduire la complexité des projets TOD, notamment en facilitant la communication entourant la vision de développement. Finalement, ces bureaux permettent d'avancer dans le même sens tout en simplifiant la prise de décision et en offrant un lieu de discussion extérieur aux canaux officiels traditionnels.

Bien qu'un processus de planification puisse rencontrer divers obstacles, le principal défi demeure la mise en œuvre. Elle nécessite autant d'attention, sinon plus, que les étapes en amont. Cela est particulièrement vrai aujourd'hui, alors que le contexte sociopolitique, économique et physique n'a jamais été aussi incertain et complexe.

Lorsque l'on considère les attentes grandissantes des citoyennes et citoyens, les défis liés aux changements climatiques ou encore les avancées technologiques, la gestion stratégique qui mise sur des modes innovants de coordination, de collaboration et de gouvernance apparaît incontournable. ✨

Benjamin Gillis est urbaniste et gestionnaire certifié PMP. Détenteur d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, il a été à l'emploi de la CMM durant plusieurs années. Il travaille maintenant pour l'ARTM.

« Les bureaux de projets représentent également des lieux de discussion, de négociation et de compromis, qui ont pour effet de réduire la complexité des projets TOD, notamment en facilitant la communication entourant la vision de développement. »

Le placemaking et ses défis



Les interventions que réalisent La Pépinière | Espaces Collectifs, un OBNL voué à la revitalisation de sites urbains en favorisant l'implication des communautés locales, se heurtent régulièrement aux freins et barrières pour des projets de type *placemaking*. Pour un survol de la situation, un petit plongeon dans la réalité d'une organisation qui tente de changer les façons de faire s'impose.

» STÉPHANIE PIETTE, urbaniste

Les usages transitoires de l'espace urbain, comme l'exprime Taïka Baillargeon ailleurs dans ces pages¹, amènent davantage de spontanéité, d'implication citoyenne, de flexibilité et de liberté dans la transformation des milieux de vie, tout en exigeant moins de réglementations, de délais, de « spécialistes ». Les revendications pour que nos espaces publics soient toujours plus adaptés aux réalités des citoyens sont multiples et se traduisent par des projets urbains transitoires/éphémères/temporaires que je préfère personnellement nommer projets de *placemaking* puisqu'ils correspondent à une approche plus complète de l'occupation et de l'activation de l'espace public, répondant ainsi à ces aspirations. Les espaces du genre ont ainsi obtenu passablement de succès ces dernières années. Il est intéressant de souligner, par ailleurs, que le *placemaking* est particulièrement attrayant pour les plus jeunes générations, davantage sensibles à une démocratisation du développement urbain. Ceci dit, malgré cette popularité grandissante, les obstacles à la réalisation de ces projets demeurent malheureusement considérables, au point où le déploiement de telles initiatives reste marginal.

Budgets et temps : les nerfs en guerre...

De par leur nature, les projets de *placemaking* se situent à la jonction de trois sphères distinctes : l'évènementiel, le social et l'aménagement. À cause de la façon dont sont structurées les instances municipales, ces trois sphères sont gérées de façon séparée, en fonction de budgets qui leur sont propres. Par conséquent, une des premières embûches rencontrées lors de la réalisation de telles initiatives est la difficulté d'obtenir un financement

complet permettant d'offrir l'activation et les aménagements que nécessite chaque projet, au même titre qu'une concertation et la mobilisation du milieu assurant son appropriation. Également en raison du fonctionnement du monde municipal, chaque saison estivale représente un énorme défi pour toute organisation œuvrant en *placemaking*. En effet, le moment de votation des budgets, les délais d'attribution de contrats et les conseils municipaux mensuels sont autant d'étapes qui s'enchaînent à un rythme si modéré que la réalisation des projets, une fois le *go* officiel donné, doit être contenue à l'intérieur d'à peine quelques mois. Le fait d'exécuter ces commandes relève parfois du miracle, compte tenu des contraintes en jeu. Il faut également savoir qu'à cause de l'arrivée relativement récente des initiatives transitoires et, par conséquent, des organisations qui les mettent en œuvre, il est d'autant plus difficile pour celles-ci d'obtenir la confiance des donateurs d'ouvrage. Leurs compétences s'insèrent souvent dans des cases qui n'existent pas, tandis que leurs missions remettent en question les objectifs et façons de faire.

La (difficile) relation entre les instances gouvernementales et les citoyens

Des programmes mis en place dans certaines villes tentent de faciliter et d'encourager la tenue de projets de type *placemaking*. C'est notamment le cas à Montréal avec le Programme de rues piétonnes et partagées, qui permet la mise en œuvre d'initiatives innovantes tout en cherchant à améliorer concrètement les milieux de vie des Montréalaises et des Montréalais. D'ailleurs, plusieurs projets issus de ce programme sont aujourd'hui des exemples inspirants pour la transformation de nos quartiers



Le placemaking

Axé sur la création de lieux rassembleurs et facilement appropriables par la population, le *placemaking* est une approche du développement urbain qui cherche à retisser des liens de proximité entre les individus d'une communauté, renforcer le sentiment d'appartenance de la population et le désir d'agir ensemble pour façonner des villes meilleures² et plus résilientes. À mi-chemin entre l'évènementiel, l'action sociale et le design urbain, le *placemaking* se veut une solution rapide, agile et organique au projet urbain conventionnel.

¹ Voir l'article en page 34 du présent numéro.

² Adapté de la page *Notre méthodologie* du site web de La Pépinière | Espaces Collectifs.



STEVEN POROTTO

– pensons notamment à la rue De Castelnau, à la place Shamrock, aux Terrasses Roy ou au carré Notre-Dame-des-Victoires, toutes de belles expériences transitoires (et citoyennes) en vue d'un réaménagement permanent. Il est néanmoins intéressant de souligner les difficultés auxquelles font face les programmes du genre, à commencer par la résistance souvent palpable chez les populations près desquelles se concrétisent ces nouveaux projets (oui, oui, je l'ai vu de mes propres yeux!) : chamboulement des habitudes, manque de temps pour des consultations en amont, scepticisme par rapport au bien-fondé de la démarche, sempiternelle question des stationnements... Nombreuses sont les réticences qui habitent les locaux, eux qui sont pourtant les premiers à bénéficier

des effets de ces projets après la réalisation de ceux-ci.

Les écueils de la surprotection du public

Par ailleurs, certaines règles et normes sont si ancrées dans les façons de faire qu'elles peuvent avoir pour effet de limiter la réussite de ces projets pilotes transitoires. C'est notamment le cas de certaines normes (archaïques) propres à la sécurité routière, exigeant parfois une trop grande délimitation entre l'espace pour piéton et la voie carrossable (cycliste et automobile), semblerait-il pour des raisons de sécurité. Or, ces restrictions peuvent entraîner *a contrario* un renforcement d'habitudes néfastes où le partage de l'espace public est inexistant et où les usagers n'apprennent pas à cohabiter de façon

harmonieuse et sécuritaire. Il en est de même pour les installations ludiques, souvent destinées aux enfants, où les normes de sécurité peuvent être si rigides qu'il est alors plus simple de ne pas offrir de tels aménagements, au grand détriment des jeunes à qui s'adressent en grande partie les projets de *place-making*. Les projets transitoires ont pourtant pour objectif principal de revoir les façons de faire, de tester de nouveaux modes d'occupation de l'espace public et d'initier un vent de changement, et ce, tant sur le plan de la mise en œuvre des espaces publics que de leur utilisation!

La privatisation de l'espace public et ses dangers

Le dernier obstacle – et non le moindre – que je présenterai ici est celui du danger de la privatisation de l'espace

public. Chaque année, nos gouvernements sont confrontés à des défis de financement importants. Pour relever ces derniers, deux options se présentent à eux : accroître les revenus ou réduire les dépenses. La déresponsabilisation par rapport au domaine public peut être vue comme une solution à court terme puisqu'elle permet de réduire le budget opérationnel tout en générant un revenu additionnel. Cependant, une fois mise en branle, il est difficile de revenir en arrière. En transférant la propriété d'espaces publics au domaine privé, les règles du jeu changent, à commencer par les instances municipales qui cèdent une partie du développement de leur territoire à d'autres acteurs. Cela va sans dire que plus les terrains en milieu urbain sont privatisés, plus réduites sont les occasions pour les citoyens de participer à l'amélioration de leur milieu de vie et de prendre part à son développement. Cette restriction de la liberté d'usage social et spatial a également pour effet de créer des déserts d'espaces publics et communautaires, allant à l'encontre

des dernières modes sociales selon lesquelles les citoyens cherchent davantage à se rencontrer, échanger, partager.

Comme démontré précédemment, les obstacles à la réalisation de projets de *placemaking* sont nombreux et parfois ô combien pénibles pour ceux œuvrant dans le domaine. Bien que je parle ici en qualité d'employée au sein d'un organisme directement touché par cette réalité, il est important de préciser que les premiers affectés par celle-ci sont les citoyens et les milieux de vie dans lesquels ils évoluent. Cela dit, certains développements récents nous permettent d'entrevoir un avenir meilleur pour nos communautés, qu'il soit question de l'élection d'un gouvernement qui fait des milieux de vie une priorité, des revendications toujours plus vigoureuses des citoyens exigeant plus de démocratie dans les processus de développement urbain ou de la grandissante appropriation citoyenne des espaces publics. En outre, les organisations telles que La Pépinière et Entremise persévèrent continuellement et travaillent

extrêmement fort pour outiller les communautés, les rendre plus résilientes, transmettre leur savoir-faire et avoir un effet multiplicateur pour que le mouvement ne cesse jamais de croître, voire devienne une approche du développement urbain entièrement adoptée, comprise et répandue.

Objectifs à terme : zéro bâtiment et zéro terrain au potentiel sous-exploité laissés à l'abandon, plus de flexibilité et d'agilité dans le développement de nos quartiers, plus d'originalité, plus d'endroits à l'image des communautés, plus d'occasions favorisant l'implication citoyenne. Maintenant, comment y arriver? Comment surmonter les freins et obstacles? Étant donné le contexte d'écriture de cet article, il était difficile d'aborder à la fois les blocages et leurs solutions. À quand un prochain dossier pour s'y atteler? ✨

Stéphanie Piette est diplômée du baccalauréat en architecture de l'Université Laval et de la maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Elle se dédie présentement à la création d'espaces collectifs.



Rue de Dijon

CHARLES-OLIVIER BOURQUE

L'école et la ville



La Relève en urbanisme est proche des enfants, et ce, à maints égards : plusieurs des membres sont parents depuis peu, aspirent à le devenir ou ont simplement à cœur d'offrir aux générations qui les succèdent des villes plus sécuritaires, plus accueillantes, plus résilientes. Pour cette relève, l'idée d'un « urbanisme scolaire¹ » est des plus fécondes, mettant l'enfant et une partie importante de son environnement quotidien, l'école, au centre du développement des milieux de vie. Il faut ici souligner que si l'urbanisme peut faire beaucoup pour l'école, l'inverse est tout aussi vrai. Que ce soit en inculquant une citoyenneté responsable, en offrant des espaces et d'autres ressources à la collectivité ou encore en facilitant la participation des jeunes, des parents et des enseignants à la prise de décision sur l'avenir de leur communauté, nombreuses sont les contributions possibles du milieu scolaire au développement urbain.

» STÉPHANIE PIETTE, urbaniste

» Participants :
MARIE-CHRISTINE DUBUC,
ARNAUD THOUIN-ALBERT,
PHILIPPE GENOIS-LEFRANÇOIS
ET MARIE-CHARLOTTE FILIÓN²

Le réseau scolaire et le milieu municipal sont structurés sur la base de découpages territoriaux indépendants. La création du ministère de l'Éducation en 1964 a confirmé une séparation entre, d'une part, la planification et la gestion des établissements scolaires et, d'autre part, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Dans ce cadre gouvernemental, la province a pu relever le défi d'un accès universel à l'éducation dans des régions vastes et aux visages variés. Toutefois, cette séparation donne souvent lieu à des difficultés de coordination, voire à une rupture entre l'école et le quartier - deux lieux pourtant indissociables dans l'expérience quotidienne de l'enfant. Aujourd'hui, les ambitions de la province en matière de réussite scolaire, d'adoption de saines habitudes de vie et d'aménagement de milieux de vie plus durables (pour ne mentionner que celles-là), nous amènent à questionner une telle séparation et à identifier les meilleures stratégies pour susciter une alliance renouvelée entre le milieu scolaire et le milieu municipal.

C'est dans ce contexte qu'une équipe de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, dirigée par Juan Torres, mène un projet de recherche dont le but est de comprendre les conditions pour un urbanisme scolaire au Québec. Ce projet, réalisé pour le ministère de l'Éducation et de

l'Enseignement supérieur, donnera lieu à un guide pratique, à l'intention des municipalités et des commissions scolaires de la province. Il s'agit d'une démarche complémentaire et en collaboration avec d'autres initiatives importantes en la matière, soit le Lab-École et la plateforme d'expertise en architecture scolaire Schola.ca.

Des étudiants à la maîtrise en urbanisme dont le projet de fin d'études porte sur la question de l'urbanisme scolaire ont été invités à répondre à un court questionnaire. Voici une sélection de leurs réponses en formule « chorale », permettant ainsi de superposer des idées et visions parfois complémentaires, parfois divergentes, de jeunes qui intègrent le milieu professionnel.

Les travaux de fin d'études sont souvent des outils pour l'insertion professionnelle : pourquoi avoir choisi la thématique de l'école en urbanisme ?

> L'école représente pour moi cet écosystème qui enrichit la vie de quartier et où l'on côtoie des familles aux différentes cultures et réalités socio-économiques. Ces familles ont le même objectif, soit le bonheur de leurs enfants. Comme maman, comme future urbaniste, je souhaite contribuer à améliorer la qualité de vie de nos quartiers et pourquoi pas en faire profiter chacun dès la petite enfance.

> D'abord, parce que cette thématique s'intègre au contexte socio-politique actuel, caractérisé à la fois par un



Aménagement du domaine public près de l'école Laurier, soucieux de son environnement et de son contexte urbain.

1 Le terme a été proposé en 2015 par Valeria Cartes Leal. Sa thèse doctorale est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:165616>
2 Aux travaux de cette équipe ont participé aussi Ariane Paradis et Marguerite Simard-Thivierge, aujourd'hui diplômées.

besoin de renouveler les installations scolaires ainsi que par l'intérêt grandissant et l'espace accordé sur la scène publique aux enjeux entourant les écoles. En ce qui concerne les équipements scolaires, il me semble que l'angle urbanistique est encore très peu investi dans la réflexion planificatrice.

D'après vous, quels sont les défis auxquels on fera face au Québec, dans les prochaines années, en matière d'urbanisme scolaire, notamment ?

> Afin d'être cohérents avec les grandes orientations de développement de nos territoires, nous devons envisager de nouveaux modèles bâtis à vocation mixte où cohabiteront notamment les écoles. Nous devons être d'excellents communicateurs et négociateurs afin de faire adhérer nos décideurs à la vision collective de l'école 2.0. Quels seront ces outils de négociation, qui seront nos alliés ? Pourrons-nous développer davantage un rapport d'autorité auprès des développeurs immobiliers qui dictent actuellement nos marchés ?

> Le gros défi sera de développer une approche intégratrice de la planification scolaire alliant les acteurs du milieu scolaire et ceux du milieu municipal. Le système actuel de planification et de gestion des infrastructures scolaires engendre un manque de coordination entre ces acteurs, résultant parfois en des incohérences quant à la localisation des écoles et leur relation avec le milieu d'intégration.

L'urbanisme scolaire au Québec : quelles évolutions entrevoyez-vous / espérez-vous dans les prochains 5-10 ans ?

> J'espère une meilleure intégration des approches des acteurs publics. Dans un contexte d'urbanisme scolaire, il semble nécessaire de développer de nouveaux outils politiques et réglementaires afin d'encourager une synergie des visions, de la planification et de la mise en œuvre. J'entrevois aussi les écoles davantage considérées comme des éléments inhérents à la vie de quartier, comme de véritables vecteurs de lien social.

> En urbanisme, une période de 5, voire même de 10 ans, c'est très court. Malgré cela, j'espère qu'au cours des années à

venir on va voir évoluer le rôle de l'école à l'échelle du quartier de manière à ce qu'elle soit perçue comme un élément structurant pour la communauté, tant par la municipalité que par le milieu scolaire et les citoyens. On doit cesser de planifier l'implantation, l'agrandissement et la rénovation des écoles en réaction aux fluctuations démographiques qui se présentent. Il faut trouver des moyens de faire de l'école un levier de développement, un bien commun.

Que pourrait-il arriver de mieux et de pire au Québec par rapport à l'évolution de l'urbanisme dans sa relation avec le milieu scolaire ?

> De mieux : Un urbanisme qui aura participé à faire évoluer la vision des écoles d'aujourd'hui et de demain dans un ton confiant, revendicateur, influenceur. De pire : L'urbanisme a manqué le bateau. On poursuit dans les mêmes pratiques en vase clos pendant que de mauvaises décisions sont prises à l'intérieur d'organisations opaques.

> L'argent est le nerf de la guerre. Ainsi, un plus grand investissement de fonds gouvernementaux dans l'éducation publique accorderait une certaine flexibilité, offrant davantage de place à des positions innovantes dans la planification des équipements scolaires. Ma crainte est de voir progresser l'emprise des mécanismes néolibéraux dans la production de la ville. Il faut souligner les répercussions inévitables qu'ont ceux-ci sur la marge de manœuvre des différents acteurs du secteur public, dont les municipalités et les commissions scolaires.

En quoi votre expérience (personnelle, études, etc.) ferait de vous un bon urbaniste face aux défis de l'urbanisme scolaire ?

> Mes engagements citoyens et politiques, de femme et de mère, ainsi que mes expériences professionnelles en développement immobilier m'auront permis de développer un savoir-être. Je suis cette professionnelle rassembleuse qui carbure par la performance de ses pairs, qui a un sens développé du leadership et de l'innovation collective. Je souhaite être cette influenceuse qui acceptera avec mes collègues les défis de l'urbanisme scolaire en faisant preuve de grande sensibilité.

> J'ai grandi dans un secteur où l'école primaire fait partie intégrante de la dynamique urbaine du quartier. Je pense que cette expérience m'a rendu sensible au rôle que peut jouer l'école comme liant dans une communauté.

Quels conseils donneriez-vous aux urbanistes senior pour faire évoluer la pratique de l'urbanisme vers une meilleure relation avec le milieu scolaire ?

> Chers seniors, osez faire de l'urbanisme en manifestant clairement vos convictions. Osez prendre parole sur les tribunes pour conseiller nos politiciens et témoignez de l'importance de créer des milieux beaux et créatifs pour nos enfants. Soyez de vrais influenceurs. Faire de l'urbanisme scolaire, c'est construire la citoyenneté.

> Peut-être de viser le meilleur résultat plutôt que le meilleur processus. Mais je crois quand même avoir plus à apprendre d'eux que de conseils à leur donner.

Si tu pouvais choisir l'emploi que tu occuperas demain, lequel serait-il ? (Cet emploi peut correspondre à un poste qui existe actuellement ou non.)

> Je serai cette travailleuse autonome entrepreneure qui partagera son temps entre plusieurs contrats : à la fois en recherche, en politique, comme formatrice, comme organisatrice communautaire. Je collaborerai à développer des initiatives interdisciplinaires qui viseront essentiellement à démocratiser les savoirs scientifiques et à créer des synergies innovantes. Dans mes espaces de travail, des enfants s'amuseront.

> Conseillère en urbanisme dans une commission scolaire ! Pourquoi pas ? Un poste qui permettrait d'apporter un œil urbanistique à la commission scolaire lorsqu'elle doit travailler avec la municipalité, notamment pour le choix de terrains, par exemple. ✨

Cet article a été rédigé avec la participation de Juan Torres, professeur agrégé à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal.

Diplômée du baccalauréat en architecture de l'Université Laval et de la maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, Stéphanie Plette se dédie présentement à la création d'espaces collectifs.

BANLIEUE VIEILLISSANTE ET AMÉNAGEMENT

Repenser l'accès aux services de proximité



De nombreuses banlieues sont aujourd'hui confrontées au vieillissement de la population et au risque d'isolement et de perte d'autonomie de ses résidents de moins en moins mobiles. Cette préoccupation soulève l'enjeu de l'accès aux services et commerces de proximité, essentiels au maintien de l'autonomie. Elle implique une réflexion à la fois par rapport à la présence de ces commerces et services au sein des milieux de banlieue, et par rapport à la qualité des infrastructures de marche qui permettent d'y accéder.

» MATHILDE C. LOISELLE

C'était dans les toutes premières années de mon parcours professionnel. Une dame se présenta à mon bureau, sa détresse était troublante. On venait de lui annoncer le retrait de son permis de conduire en raison de la baisse de ses facultés visuelles. Son milieu de vie ressemblait à plusieurs autres au Québec : une banlieue offrant peu de commerces de proximité, bordée d'artères commerciales morcelées. Lorsqu'il est présent, le système de transport en commun offre souvent peu de fréquence, ou ne dessert qu'une partie de ces territoires, obligeant les usagers à parcourir d'importantes distances pour rejoindre les points de desserte. Or, ce milieu de vie était le sien. Il l'était depuis plus de trente ans et elle comptait y vieillir, contrairement aux attentes des premiers aménagistes de ces territoires. Comme plusieurs recherches ont permis de le démontrer, l'espoir de vieillir chez soi habite une majorité de personnes âgées¹. C'est cette dame qui m'a sensibilisée la première à l'importance de la mobilité pour contrer l'isolement des personnes âgées et contribuer au maintien de leur autonomie.

L'étalement des milieux de banlieue pose effectivement un défi de taille lorsque la voiture individuelle ne constitue plus un moyen de déplacement aisé pour les personnes. Cet enjeu d'aménagement soulève la question préoccupante

de l'inclusion des personnes âgées, mais offre à la fois une opportunité singulière de revisiter la banlieue d'origine telle qu'on la connaît depuis les années 1950 au Québec².

Banlieue traditionnelle et vieillissement

Tandis que traditionnellement les résidents des banlieues quittent en journée

leur milieu de résidence pour le travail et leurs différentes démarches ou activités de loisir, la population vieillissante se caractérise par une présence accrue et une diminution constante du périmètre de déplacement quotidien. Ce périmètre se rétrécit en raison notamment de la diminution des compétences individuelles de la personne qui réduit soit sa capacité à prendre le volant, soit son



Secteur Saint-Joseph à Gatineau. Les distances à parcourir entre deux destinations sont souvent longues, et les paysages, monotones.

MATHILDE C. LOISELLE, 2018. VIEILLIR AU QUÉBEC, CO-AUTEURS SÉBASTIEN LORD, PAULA NEGRON-POBLETE, SOUAD LARBI MESSAOUD

1 LORD, Sébastien, Florent JOERIN et Marius THÉRIAULT. « La mobilité quotidienne de banlieusards vieillissants et âgés : déplacements, aspirations et significations de la mobilité », *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, 53 (3), 2009, p. 357-375. Voir également : ROSENBERG, Mark et John EVERITT. « Planning for aging populations: inside or outside the walls », *Progress in planning*, 56, 2001, p. 119-168; et NEGRON-POBLETE, Paula. « Arrimer les compétences individuelles des personnes âgées et l'accessibilité des territoires de banlieue pour une mobilité durable », *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série, 11 mai 2012.

2 LORD, Sébastien. « Penser les territoires en fonction du vieillissement, une opportunité pour revoir la qualité urbaine des environnements résidentiels métropolitains de Montréal? », dans BARRETTE, Yanick (dir.). *Le Québec à l'heure des choix. Regard sur les grands enjeux*, Montréal, Éditions Dialogue Nord-Sud, 2014, p. 205-221.

endurance par rapport aux situations stimulantes et à la marche³. Ainsi, en vieillissant, les personnes âgées sont susceptibles d'être beaucoup plus présentes dans l'espace de voisinage de leur résidence. Cette situation nouvelle est notable pour des secteurs qui généralement offrent très peu de services et commerces de proximité et sont aménagés de façon à favoriser les déplacements automobiles vers l'extérieur du périmètre résidentiel pour assurer l'approvisionnement des ménages.

Plus qu'une question d'accessibilité, le vieillissement des populations vivant en banlieue offre ainsi une opportunité de repenser la fonctionnalité de ces milieux, voire la façon d'organiser les services de proximité. Des solutions de rechange voient déjà le jour à travers le monde : les services mobiles (notamment les services culturels comme les ludothèques et les bibliomobiles qui commencent à se déployer aussi au Québec), les services de santé ponctuels et les points de services multiples n'en sont que quelques exemples⁴.

Mettre en place de nouveaux modèles

Afin de soutenir le déploiement de ces nouveaux modèles, plus compatibles avec les besoins des personnes âgées, une attention particulière doit toutefois être portée à la qualité des environnements de marche afin de soutenir le marcheur âgé dans ses déplacements. Que ce soit pour atteindre un point de desserte de transport en commun ou encore pour accéder à une destination locale, la marche fera partie de la chaîne modale de la majorité de ses déplacements si l'automobile ne constitue plus une solution accessible au quotidien.

La qualité des environnements de marche se définit notamment par des infrastructures adéquates et continues, mais aussi par une ambiance positive pour le marcheur. Une balade dans un environnement bucolique paraîtra généralement plus courte qu'une même distance parcourue dans un environnement inhospitalier ou uniforme. Afin de favoriser la marche dans les milieux de banlieue, il importe de se questionner à la fois sur l'accessibilité des services

MATHILDE C. LOISELLE, 2018, VIEILLIR AU QUÉBEC. CO-UTEURS SEBASTIEN LORD, PAULA NEGRON-POBLETE, SOUAD LARBI MESSAOUD



L'espace dédié à la voiture est souvent démesuré par rapport aux besoins et affecte l'expérience du piéton. Ce vaste espace public présente pourtant de nombreuses opportunités de transformation.

et commerces, et sur les composantes de l'environnement susceptibles d'affecter l'expérience du marcheur. En tenant compte des moyens limités de la plupart des municipalités pour déployer des interventions sur l'ensemble de leur territoire, une stratégie de mise en réseau des destinations locales sous forme de parcours structurant apparaît comme une solution viable à court terme, dans le but d'assurer des environnements plus favorables à la marche pour les personnes âgées.

En outre, l'ajustement des règlements d'urbanisme pour encourager les initiatives nouvelles de desserte en services et commerces de proximité au sein des

milieux résidentiels, ainsi que le déploiement de réseaux de marche structurants favorisant l'accès à ces nouvelles infrastructures constitueraient un premier pas vers une banlieue mieux outillée pour faire face au vieillissement de sa population. La mise en place de ce type d'interventions implique le recours accru aux analyses *in situ* et une approche d'urbanisme de proximité. Cette lecture transversale entre les échelles macro, mezzo et micro m'apparaît de plus en plus distinctive de la profession. ✨

Mathilde C. Loisel est candidate à la maîtrise en urbanisme et coordonnatrice de projets d'aménagement pour la Pépinière & Co.

3 NEGRON-POBLETE, Paula, *op. cit.*

4 GUCHER, Catherine. «Le vieillissement des populations et des territoires au prisme d'une ruralité transformée», *Fondation nationale de gérontologie/Gérontologie et société*, 3 (146), 2013, p. 11-20.

MONTRÉAL TRANSITOIRE

Une nouvelle façon de penser et d'habiter la ville



La ville contemporaine comprend nombre de lieux à l'abandon qui dévalent le paysage urbain et posent problème au développement de la ville. Or, depuis un peu plus d'une décennie, les espaces vacants et autres lieux défraîchis sont de plus en plus investis par des initiatives d'urbanisme temporaire (*DIY, pop-up, tactical, repair ou guerilla urbanism*).

» TAÏKA BAILLARGEON

Ces interventions ludiques nous ramènent directement à la notion de « droit à la ville » et à l'idée d'une transformation citoyenne de la ville¹. Comme le rappelle Harvey², il s'agit aujourd'hui aussi de revendiquer l'accès au logement, aux espaces publics, au centre-ville, etc. Traditionnellement engendrées de manière informelle par différents groupes citoyens, ces initiatives ne sont plus aujourd'hui l'apanage de l'informalité. On remarque qu'elles sont de plus en plus envisagées comme vecteur de l'économie créative, utilisées par les municipalités dans leur stratégie de réaménagement. Plusieurs pensent d'ailleurs que ces pratiques pourraient et même devraient devenir monnaie courante et s'intégrer à la planification traditionnelle.

Pour des raisons essentiellement pratiques, économiques et juridiques, on s'approprie plus généralement des terrains vacants, mais il existe beaucoup moins d'initiatives qui se rattachent au bâti. Ce dernier pose plus de limites et il est davantage perçu comme permanent, moins propice au temporaire. Pourtant, si l'occupation transitoire peut aider la revitalisation d'un espace, engageant aussi une transformation positive pour la communauté, ne pourrait-il pas générer les mêmes bénéfices pour le bâti? C'est le pari que font les différents regroupements qui ont tenté l'expérience (par exemple Plateau urbain, à Paris, ou Renew Newcastle, à Newcastle).

Avec des initiatives comme le Village au Pied-du-Courant ou le Marché des

possibles, il ne fait aucun doute que Montréal participe à un phénomène d'urbanisme temporaire reconnu partout dans le monde. Comme c'est le cas ailleurs, il existe pourtant très peu d'initiatives qui s'appliquent aux bâtis vacants. Or, Montréal possède un bassin important de lieux abandonnés, incluant nombre de bâtiments à valeur patrimoniale. Malgré les dynamiques mises en place pour surveiller et préserver ces bâtiments, leur abandon reste très risqué. On procède d'ailleurs souvent à leur destruction, alors que Montréal a un besoin criant d'espaces abordables.

Montréal transitoire : de l'idée à la promesse électorale

C'est dans ce contexte que l'organisme à but non lucratif (OBNL) Entremise s'est donné pour mission de « sécuriser par l'occupation », proposant la gestion de projets d'occupation transitoire tout en facilitant les relations entre propriétaires et occupants. Entremise a été fondé en 2016 par quatre jeunes professionnels issus du design, de la conservation du patrimoine, de l'architecture et de la gestion. Ils ne sont pas urbanistes, mais ils ont le profond désir d'enclencher des changements dans la façon de



ENTREMISE

Une partie de l'équipe d'Entremise au travail.

¹ LEFEBVRE, H. *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

² HARVEY, D. *Rebel Cities*, Brooklyn, Verso, 2012.

concevoir et de planifier la ville. Stimulés par l'engouement autour de leur initiative et conscients que la vacance urbaine constitue à la fois un problème et une immense opportunité, ils s'organisent pour que l'idée d'une occupation transitoire des bâtiments vacants à Montréal devienne réalité. Dans les mois qui suivent sa création, Entremise travaille avec acharnement pour se faire connaître et pour promouvoir ses idées, établissant des liens avec différents acteurs et paliers institutionnels.

Au printemps 2016, la Ville organise les Entretiens sur le patrimoine, précurseurs du Plan d'action en patrimoine adopté un an plus tard. Pour l'occasion, on invite des acteurs de divers domaines à participer aux discussions, dans le but d'élargir les débats sur la gestion du patrimoine. Entremise participe à ces discussions et c'est à ce moment qu'émerge, sur le plan politique, l'idée des usages transitoires à Montréal. Le travail de l'OBNL commence à porter fruit, mais on constate l'ampleur du travail à accomplir. Pour mieux comprendre toute la complexité des usages transitoires, on commence à parler de la nécessité de créer un événement rassembleur réunissant toutes les parties prenantes : la ville, les propriétaires, les groupes communautaires, les usagers, etc. Entremise organise alors, pour la Ville de Montréal, l'événement Montréal transitoire, qui prend place à l'hiver 2017. Le patrimoine est au cœur des discussions, mais on parle aussi de faisabilité technique et économique, de volonté et de participation citoyenne. Malgré une thématique qui paraît parfois marginale et utopique, les discussions sont largement orientées vers l'action.

Dans les mois qui suivent, on constate rapidement que l'événement a non seulement servi à démystifier la thématique, dont on entend de plus en plus parler dans les médias, mais à la mettre à l'ordre du jour à l'échelle politique et institutionnelle. L'idée de promouvoir l'urbanisme transitoire à Montréal fait ainsi son chemin jusqu'à ce qu'elle se transforme en promesse électorale à l'été 2017. Encouragé par ces avancées, Entremise, en partenariat avec La Maison de l'innovation sociale et la Fondation McConnell et de pair avec quelques

fonctionnaires de la municipalité, propose à la Ville de Montréal une première initiative concrète : Laboratoire transitoire. Malgré l'appui de plusieurs au sein de la municipalité, on ne s'accorde pas sur la manière de faire les usages transitoires, et la structure institutionnelle qui accompagne les questions d'urbanisme est lourde et rigide, peu propice aux initiatives qui sortent des sentiers battus. Au même moment, les élections municipales de 2017 participent également à ralentir le processus. Malgré un projet convaincant et un partenariat solide, le premier projet proposé rencontre ainsi plusieurs problèmes, mais l'arrivée de Projet Montréal à la mairie contribuera à faire débloquer le processus.

Laboratoire transitoire : Projet Young

Laboratoire transitoire est la première matérialisation concrète des idées d'Entremise. Il s'agit d'une série de projets pilotes réalisés en partenariat avec la Ville de Montréal, l'initiative Cities for People de la Fondation McConnell et la Maison de l'innovation sociale. Le Projet Young constitue la première étape du projet laboratoire. Le lieu choisi, un grand hangar situé au 204, rue Young à Griffintown, est un espace ouvert de 5 000 p² (465 m²) qui est sous-occupé depuis déjà plusieurs années. En attendant la construction d'un projet de logements prévu pour 2020, la Ville accorde à Entremise d'y gérer son premier projet d'usages transitoires à Montréal. En décembre 2017, l'OBNL lance un appel à candidatures pour l'occupation de cet espace. Les critères de sélection sont plutôt larges, question de rendre le projet le plus accessible et polyvalent possible. Il faut exprimer le besoin d'un espace abordable, proposer un projet ayant le potentiel d'avoir des retombées sur la communauté locale et faire preuve d'un désir de vie commune. Le comité de sélection tient également compte des possibilités de synergie entre les différentes initiatives choisies. Parallèlement, l'OBNL entreprend une première série de travaux pour rendre le lieu usuel et accueillant. Pour ce premier projet, Entremise reçoit 53 candidatures, soit l'équivalent de 22 000 p² de propositions. De toute évidence, Montréal avait besoin de ce genre d'initiatives. Le projet a été entamé à la mi-février 2018 et devrait se terminer le 31 décembre 2019.



Le 204, rue Young, avant l'arrivée des occupants temporaires.

Avec un peu de recul, on constate aujourd'hui que pour arriver à mettre en place un tel projet, il était d'abord nécessaire d'élargir la question du bâti vacant, réunissant les acteurs patrimoniaux, économiques, professionnels, citoyens et politiques. On constate également qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour démystifier les usages transitoires, assouplir la réglementation qui s'y rattache et faciliter les initiatives de type laboratoire pour permettre l'exploration de nouvelles avenues. L'urbanisme traditionnel s'évertue à maintenir une idée de permanence, mais la ville temporaire reflète peut-être davantage l'ambivalence, la rapidité et les incertitudes du monde contemporain. Rappelons d'ailleurs qu'à ce jour le mouvement d'urbanisme tactique est en croissance partout à travers le monde, mais qu'il est encore peu porté par les professionnels traditionnels du milieu urbain. ✨

Taika Baillargeon est docteure en études urbaines et touristiques, elle enseigne la planification territoriale et le tourisme au Département de géographie de l'UQAM. Ses travaux portent, entre autres, sur les lieux à l'abandon et sur les différentes formes d'occupation transitoire et temporaire.

Les résidences pour aînés, entre intégration et risque d'enclavement ?

Pour répondre aux enjeux que pose le vieillissement de la population, le gouvernement du Québec a lancé en 2012 sa Politique sur le vieillissement¹ qui comporte trois objectifs majeurs : participation des aînés dans la communauté, soutien à la vie en santé et aménagement d'environnements sains et sécuritaires. Leur mise en œuvre demandera aux municipalités de répondre à des enjeux multiples tels que l'accessibilité aux commerces et services, la promotion de la mobilité active et l'adaptation de l'offre de logements aux besoins et aux capacités des aînés. L'aménagement du territoire peut jouer un rôle important dans la poursuite de ces objectifs, en contribuant à favoriser l'intégration des résidences pour aînés dans leurs quartiers.

» PAULA NEGRON
 » CHIARA BENETTI
 » SÉBASTIEN LORD

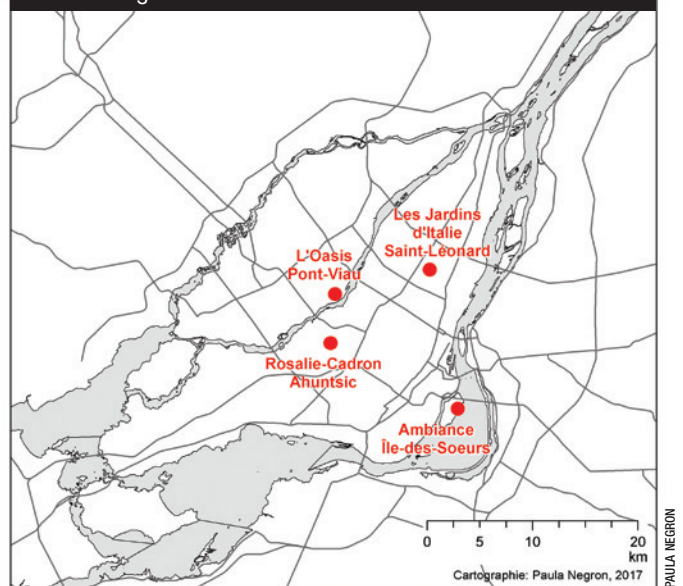
La majeure partie des personnes âgées envisagent de demeurer dans leur propre logement le plus longtemps possible, la familiarité de leur lieu de résidence facilitant la maîtrise de leur environnement². Toutefois, certains événements, comme la dégradation de l'état de santé ou la perte du conjoint, inciteront éventuellement les aînés à déménager vers un logement plus petit ou dans une résidence pour aînés offrant divers services.

Afin de mieux cerner le rôle majeur que peut jouer l'aménagement du territoire dans la mise en place d'environnements favorables au vieillissement sur place, une étude a été réalisée dans le cadre du projet de recherche Vieillir au Québec (voir l'encadré), portant sur quatre résidences de la région de Montréal (voir la figure 1). Deux de ces résidences sont localisées en contexte urbain relativement dense, l'une à Ahuntsic-Cartierville (résidence Rosalie-Cadron) et l'autre à Saint-Léonard (résidence Les Jardins d'Italie), tandis que les deux autres prennent place dans un contexte d'insularité, l'une à L'Île-des-Sœurs (résidence Ambiance) et l'autre à Pont-Viau, Laval (résidence L'Oasis).

Les résidences privées, une forme urbaine répandue au Québec

En 2017 au Québec, 17,9% des personnes de 75 ans et plus habitaient dans une résidence pour personnes âgées³, un taux bien supérieur à celui du reste du Canada. Dans la région métropolitaine de Montréal, ce sont 51 750 personnes de 65 ans et plus qui habitaient dans une des 360 résidences pour aînés. Souvent de très grande taille, ces résidences se retrouvent fréquemment le long des grands axes de transport, ou encore en périphérie du tissu urbain des villes⁴, dans des environnements peu favorables à la marche. Pourtant, non seulement la marche constitue-t-elle un moyen d'accéder aux commerces

Figure 1. Localisation des quatre résidences dans la région de Montréal.



et services de proximité, mais elle entraîne également des impacts positifs sur le bien-être physique et psychologique des aînés, en leur permettant de se changer les idées et d'être en relation avec la communauté dans laquelle ils habitent.

Cela dit, ces résidences offrent généralement aux aînés des environnements sécuritaires avec de nombreux services au sein même du bâtiment, favorisant l'émergence de véritables communautés. Avec le temps, les aînés y recréent leur chez-soi et développent un fort sentiment d'appartenance. Le texte qui suit illustre ce phénomène à l'aide de constats obtenus dans des groupes de discussion menés au sein des quatre résidences observées⁵. Nous verrons qu'il n'y a pas une formule unique, les caractéristiques morpho-fonctionnelles du territoire contri-

1 MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Vieillir et vivre ensemble, chez-soi, dans sa communauté, au Québec*, 2012.
 2 GOLANT, S. M. « Out of their residential comfort and mastery zones: Toward a more relevant environmental gerontology », *Journal of Housing For the Elderly*, vol. 26, n° 1-3, 2012, p. 26-43.
 3 SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. *Rapport sur les résidences pour personnes âgées*. Québec, série Le marché de l'habitation, 2017, 64 p.
 4 CLICHE, L. *L'environnement urbain autour des résidences privées pour personnes âgées : un milieu optimal pour les vieux jours ?*, Mémoire présenté à l'Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, culture et société dans le cadre du programme de maîtrise en études urbaines, 2009, 196 p.
 5 Voir aussi : BENETTI, Chiara, PAULA NEGRON et SÉBASTIEN LORD. *Voyage aux confins du «chez-soi» dans les résidences pour personnes âgées : quatre cas dans la région de Montréal*, Communication présentée dans le cadre du 82^e Congrès de l'ACFAS à Montréal, 8-12 mai 2017.

buant avec plus ou moins d'intensité à la création du chez-soi, compte tenu du mode de vie et du parcours personnel des aînés.

Je suis chez moi... dans ma résidence, ou dans mon quartier ?

C'est surtout grâce à l'accès aux services de proximité que les aînés vivant en résidence s'intègrent, dans un premier temps, à leur quartier. Il peut s'agir de commerces ayant pignon sur rue, comme pour la résidence à Ahuntsic-Cartierville, mais aussi d'un centre commercial, comme c'est le cas pour la résidence à L'Île-des-Sœurs. Lorsque les résidences sont localisées dans des environnements très dépendants de l'automobile, l'accès passe obligatoirement par la voiture ou par un service de navette organisé par la résidence.

Les aînés apprécient la proximité d'une offre commerciale diversifiée, mais aussi la possibilité de rejoindre d'autres destinations grâce à un réseau de transport collectif efficace. Toutefois, la présence d'une offre de transport collectif à proximité de la résidence ne garantit pas son utilisation par les aînés. Ainsi, malgré la proximité de plusieurs lignes d'autobus avec de bonnes fréquences de passage, les aînés de la résidence Les Jardins d'Italie à Saint-Léonard préfèrent se faire conduire à leur destination : « On y va [aux Galeries d'Anjou] avec la famille en auto. »

La résidence Rosalie-Cadron (Ahuntsic-Cartierville), desservie notamment par le service Navette Or, bénéficie d'une très bonne accessibilité en autobus.



PAULA NÉGRON

Dans ces cas, les centres commerciaux sont les seuls véritables espaces publics, au grand désarroi de certains aînés qui apprécient davantage les formes d'implantation commerciale typiques des anciens noyaux villageois, qui transformaient le magasinage en sortie sociale : « Ici, il n'y a rien d'autre que les centres d'achats [...] C'est pas une sortie, ça, d'aller dans un centre d'achats ! » (résidence à Pont-Viau). Le vieillissement de la population pourrait-il constituer un autre levier de développement de rues principales qui offriraient commerces et services près des intérêts des aînés ?

Si ces derniers ne s'identifient pas directement au quartier où ils habitent, ils auront tendance à avoir un mode de vie tourné vers l'intérieur de la résidence. C'est le cas des aînés de la résidence à Saint-Léonard, où, même si la rue Jean-Talon comporte plusieurs aménagements considérés comme « favorables à la marche », les aînés n'aiment pas y marcher car ils ne s'identifient plus à la population de leur quartier : « À vrai dire, il y a longtemps on était tous Italiens ; on était très confortables [...] Nous, les Italiens, sommes mal à l'aise à aller dans les magasins où c'est pas notre culture. » Le repli vers l'intérieur est, par conséquent, la réponse la plus fréquente parmi les résidents. La résidence à Pont-Viau se

Patrimoine et territoire : une approche intégrée

Suivez une formation professionnelle qui vise un développement responsable de nos territoires en harmonie avec leur histoire.

Reconnue par l'Ordre des urbanistes du Québec

- **Rivière-du-Loup, le 15 novembre**
Maison de la culture
 - **Québec, le 7 mars**
Maison de la littérature
- actionpatrimoine.ca



GRUPE LONGPRÉ

« Au-delà des formes architecturales des résidences et des services offerts, c'est surtout leur emplacement et les possibilités d'appropriation des espaces environnants par les résidents âgés qui contribuent à la création d'un chez-soi. L'appropriation des commerces de proximité et des espaces verts permet aux aînés d'avoir un mode de vie tourné vers le quartier, et de conserver une certaine continuité dans leurs modes de vie, malgré la vieillesse. »

trouve dans une situation similaire. Située sur une presqu'île, son emplacement rend difficile l'intégration de ses résidents au reste de la ville. Il y a lieu ici de s'interroger sur l'effet de la simple proximité, sans la prise en compte de l'accessibilité et de la marchabilité.

L'accès à la verdure contribue aussi à la création d'un chez-soi chez les aînés. Si la résidence se trouve à proximité d'espaces verts et naturels importants, ceux-ci seront considérés comme une extension de la résidence. C'est le cas de la résidence L'Oasis, à Pont-Viau, localisée en bordure de la Rivière-des-Prairies : « *Moi, je ne vois que des avantages [...] Il y a des arbres, il y a de la nature.* » C'est aussi le cas de la résidence Ambiance,

à L'Île-des-Sœurs, érigée à proximité de la ceinture verte qui borde l'île, et dont les aménagements favorables aux piétons sont particulièrement appréciés : « *Il y a des arbres, de la verdure, des oiseaux. Il y a aussi des bancs pour s'asseoir.* » Le contact avec la nature se fait aussi à travers des activités organisées. C'est le cas pour les résidents d'Ahuentsic-Cartierville, qui participent aux programmes de verdissage et aux jardins communautaires de l'arrondissement, mais aussi des aînés de la résidence Les Jardins d'Italie, à Saint-Léonard, car celle-ci offre de nombreuses activités au sein même de la résidence : « *Nous, ici, nous avons nos jardins à nous, nos terrains de pétanque à nous, comme nous les voulons.* »



Espaces de repos près de la nature à proximité de la résidence Ambiance, à L'Île-des-Sœurs.

PROJET VIEILLIR AU QUÉBEC, 2017

L'appropriation du quartier

Finalement, la création du chez-soi passe chez de nombreux aînés par la possibilité de s'approprier le quartier en marchant aux alentours de la résidence. Si ces personnes âgées perçoivent leur environnement immédiat comme sécuritaire et agréable, elles seront davantage portées à sortir de la résidence, créant davantage d'opportunités d'échanges avec la communauté. La localisation des résidences à proximité des grands axes de circulation augmente toutefois le risque de conflit et complexifie la mobilité active chez les aînés. Les enjeux sont nombreux : temps insuffisant pour traverser les rues, bruit et pollution, sorties de voitures, intersections inhospitalières, etc. Malgré ces barrières, les aînés marchent sur une base régulière, parfois à l'intérieur de la résidence lorsque le quartier devient trop difficile d'accès.

Deux facteurs incitent les gens à marcher : pour se rendre aux activités commerciales à proximité : «*Moi, j'adore marcher à l'extérieur. Même si c'est juste pour aller à la pharmacie [...] Ça me fait du bien, là, de sortir, de voir du monde*» (résidence à Ahuntsic-Cartierville); ou bien, pour profiter des espaces naturels autour : «*C'est beau de marcher ici. Ça prend une heure pour faire le tour. C'est strictement pour les piétons et les cyclistes. C'est bien, ça !*» (résidence à Pont-Viau).

Les résidences devraient donc se localiser au sein d'environnements offrant un bon niveau de marchabilité⁶. Les rues avoisinantes devraient être aménagées de façon à réduire les risques de chutes et les conflits avec les autres usagers (présence de trottoirs, intersections sécuritaires, absence d'obstacles, entre autres). Elles devraient aussi être attrayantes pour inciter les aînés à marcher (présence d'espaces publics et de végétation, aménagements intéressants en devanture des immeubles, destinations d'intérêt)⁷.

Pour les personnes à mobilité très réduite ou pour celles qui préfèrent demeurer à l'intérieur de la résidence, des activités sociales et de bénévolat constituent un autre moyen de demeurer actives. Le cas de la résidence Rosalie-Cadron à Ahuntsic-

Cartierville en est un excellent exemple : «*En certaines périodes, je ramasse un certain nombre de photos, et puis je fais un diaporama. Puis ils donnent l'avis, et moi je passe le diaporama.*» La résidence Les Jardins d'Italie à Saint-Léonard représente un autre exemple réussi : «*Ici, il y a plein d'activités à l'occasion desquelles nous pouvons rencontrer des gens et ne pas nous sentir isolés.*»

Au-delà des formes architecturales des résidences et des services offerts, c'est surtout leur emplacement et les possibilités d'appropriation des espaces environnants par les résidents âgés qui contribuent à la création d'un chez-soi. L'appropriation des commerces de proximité et des espaces verts permet aux aînés d'avoir un mode de vie tourné vers le quartier, et de conserver une certaine continuité dans leurs modes de vie, malgré la vieillesse. Ainsi, afin de ne pas créer des milieux de vie isolés, il faudrait s'assurer que les résidences pour aînés disposent d'emplacements mieux intégrés au tissu résidentiel. En plus de faciliter l'appropriation des ressources de la ville, ceci permettrait aux résidents à mobilité plus réduite d'avoir une fenêtre ouverte sur la ville. Ces constats permettront de poursuivre les réflexions sur le rôle de l'aménagement urbain dans la mise en place d'environnements véritablement favorables au vieillissement au Québec. ✨

Paula Negron est professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Chiara Benetti est diplômée de la maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Sébastien Lord est professeur agrégé à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal.

Le projet « Vieillir au Québec »

Le projet de recherche « Vieillir en ville moyenne ou en région métropolitaine. Quel rôle pour l'aménagement urbain ? » (ou « Vieillir au Québec ») vise à mieux comprendre les enjeux du vieillissement dans les banlieues et les villes moyennes au Québec et à proposer des interventions pour mieux y répondre. Il est financé par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture et par divers partenaires gouvernementaux, dans le cadre de l'action concertée intitulée « Le vieillissement de la population au Québec et ses enjeux socioéconomiques et de santé ». Il est réalisé par l'Observatoire de la mobilité durable de l'Université de Montréal, avec l'appui de plusieurs organismes intéressés aux enjeux du vieillissement et de l'aménagement, dont l'Ordre des urbanistes du Québec et diverses municipalités.

Pour de plus amples informations, voir le site : vieillirauquebec.umontreal.ca

6 NEGRON-POBLETE, Paula et S. LORD. « Marchabilité des environnements urbains autour des résidences pour personnes âgées de la région de Montréal : application de l'audit MAPPA », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 58, n° 164, 2014, p. 233-257.

7 CHAUDHURY, H. et al. « Use of a Systematic Observational Measure to Assess and Compare Walkability for Older Adults in Vancouver, British Columbia and Portland, Oregon Neighbourhoods », *Journal of Urban Design*, vol. 16, n° 4, 2011, p. 433-454.

La participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme

UN NOUVEAU CADRE LÉGAL POUR LES MUNICIPALITÉS

Le *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme*, entré en vigueur le 19 juillet 2018, s'articule autour du concept de la « démarche de participation publique ». Une telle démarche inclut toutes les mesures de participation publique qu'une municipalité doit accomplir avant de pouvoir adopter un règlement ou une résolution en cette matière. Dans le contexte de ce règlement, ces mesures regroupent l'information, la consultation, la participation active et la rétroaction.

» ISABELLE BOUCHER, urbaniste
» GHISLAIN BRISSON

En juin 2017 était adoptée la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (projet de loi n°122). De « créatures de l'État », les municipalités deviennent des « gouvernements de proximité ». Ce changement de paradigme est à la base du nouveau pouvoir accordé à l'ensemble des municipalités de s'affranchir de l'approbation référendaire par l'adoption d'une politique de participation publique. Ce changement traduit la volonté du gouvernement de remettre entre les mains des élus municipaux le choix du régime qui leur semble le plus approprié pour leur milieu. Il vise aussi à reconnaître la légitimité des élus de prendre des décisions pour le bien commun en matière d'aménagement.

En contrepartie, les municipalités qui souhaitent se prévaloir de ce nouveau pouvoir devront répondre à des exigences qui s'inspirent des meilleures pratiques contemporaines en matière de participation publique.

Le contexte d'élaboration du Règlement

Ces changements se sont traduits par l'introduction dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) d'un nouveau chapitre portant sur la participation publique. Y figurent neuf objectifs qui sont à la base du Règlement qu'a édicté le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 19 juin 2018. Ces neuf objectifs ont d'abord été traduits en quinze critères par le Groupe de travail pour un cadre de référence en matière d'urbanisme participatif auquel ont participé, à l'été 2017, des représentants de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de la Ville de Montréal, de la Ville de Québec, de Vivre en Ville et de l'Institut du Nouveau Monde¹. Le Groupe avait comme objectif de s'inspirer des meilleures pratiques et de proposer une vision innovante des critères qui devraient guider l'élaboration des politiques de participation publique des municipalités.

Par la suite, l'élaboration du *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* s'est largement appuyée sur le consensus établi par le Groupe de travail. Un projet de règlement a d'abord été publié dans

la *Gazette officielle* le 15 novembre 2017 et a fait l'objet d'une période de consultation pendant laquelle plusieurs intervenants ont formulé des commentaires. Dans la foulée de cette consultation, diverses modifications ont été apportées au Règlement.

Les principaux aspects du Règlement

Pour qu'une municipalité soit exemptée de l'approbation référendaire, sa politique de participation publique doit répondre à toutes les exigences du Règlement. Une politique n'a pas à faire l'objet d'une évaluation de sa conformité au Règlement par une instance externe. Cette responsabilité relève de la municipalité.

Les projets qui doivent faire l'objet d'une démarche de participation publique sont les principales démarches de planification

Modification à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par l'ajout de l'article 80.3

Le ministre fixe, par règlement, toute exigence relative à la participation publique dans le cadre de l'application de la présente loi et au contenu d'une politique de participation publique.

Le règlement vise notamment les objectifs suivants:

- 1° la transparence du processus décisionnel;
- 2° la consultation des citoyens en amont de la prise de décision;
- 3° la diffusion d'une information complète, compréhensible et adaptée aux circonstances;
- 4° l'attribution aux citoyens d'une réelle capacité d'influence;
- 5° la présence active des élus dans le processus de consultation;
- 6° la fixation de délais adaptés aux circonstances, suffisants et permettant aux citoyens de s'approprier l'information;
- 7° la mise en place de procédures permettant l'expression de tous les points de vue et favorisant la conciliation des différents intérêts;
- 8° la modulation des règles en fonction notamment de l'objet de la modification, de la participation des citoyens ou de la nature des commentaires formulés;
- 9° la mise en place d'un mécanisme de reddition de comptes à l'issue du processus.

Dans sa politique, la municipalité locale doit indiquer, le cas échéant, qu'elle juge que celle-ci est conforme au règlement pris en vertu du présent article et qu'elle se prévaut de l'article 80.2.

¹ Le rapport est accessible à l'adresse suivante : www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/urbanisme_participatif_rapport_groupe_travail.pdf

(plan d'urbanisme et programme particulier d'urbanisme), ainsi que les modifications à la réglementation d'urbanisme qui seraient autrement soumises à l'approbation référendaire. Une municipalité qui le souhaite peut soumettre à une démarche de participation publique tout autre objet qui relève de sa compétence.

Parmi les différentes exigences du Règlement, soulignons les éléments suivants :

i) Favoriser la participation active des citoyens
 Pour les projets jugés les plus sensibles, en particulier ceux qui nécessitent une modification aux usages autorisés ou aux hauteurs prévues, le Règlement remplace par des mesures de participation active le référendum, souvent critiqué parce qu'il favorise l'expression du syndrome du « pas dans ma cour » et survient en fin de processus, une fois le projet entièrement ficelé. Ces mesures visent à engager activement les personnes intéressées et à leur reconnaître la possibilité de fournir un apport dans le processus décisionnel, notamment en contribuant à l'identification d'enjeux, à la définition d'options, à l'évaluation de scénarios ou à la formulation de recommandations, et ce, dans le contexte d'une interaction entre les personnes intéressées, les représentants de la municipalité et tout autre intervenant. Par exemple, elles peuvent prendre la forme de charrette de design, World Café ou forum communautaire.

ii) Encourager la participation en amont de la prise de décision
 Le Règlement reconnaît l'importance d'impliquer les citoyens suffisamment tôt dans le processus décisionnel, lorsque le projet est encore à une étape préliminaire. Il assure ainsi la crédibilité nécessaire à la tenue de ce processus. À cet égard, il prévoit explicitement qu'une démarche de participation publique peut débiter à tout moment déterminé par la municipalité, y compris avant l'adoption d'un projet de règlement requis en vertu de la LAU. De plus, lorsqu'une démarche inclut de la participation active, celle-ci doit être mise en œuvre avant la tenue de l'assemblée de consultation prévue par la LAU. En procédant de cette manière, la municipalité pourra prendre appui sur les résultats de

la participation active dans l'élaboration de son projet de règlement, lequel sera par la suite présenté de manière plus formelle dans le contexte d'une assemblée de consultation.


iii) Assurer une rétroaction sur les démarches de participation publique
 La rétroaction sur les activités de participation favorise la transparence du processus et encourage les élus municipaux à tenir compte de la contribution des citoyens dans la prise de décision. Ainsi, pour chaque démarche de participation publique, un rapport de rétroaction permet au conseil municipal de faire le point sur les commentaires qu'il a retenus. Ce dernier ne peut pas adopter le projet soumis à une démarche tant que le rapport n'a pas été déposé.

iv) Informer les citoyens sur les principaux impacts prévisibles des projets proposés
 Pour soutenir la participation éclairée des citoyens à la prise de décision en urbanisme, il importe de leur fournir l'information utile à la compréhension des problématiques d'aménagement. À cette fin, la municipalité doit diffuser des informations relatives aux principaux impacts prévisibles de tout projet soumis à une démarche de participation publique. L'analyse de ces impacts constitue d'abord un exercice de transparence par lequel la municipalité s'assure d'avoir considéré les effets potentiels d'un projet, notamment sur les plans social, économique et environnemental. Une telle analyse permet d'anticiper les conséquences des choix d'aménagement, tout en permettant à la population de mieux en comprendre les implications et, aux élus, de faire des choix éclairés.

Pour soutenir les municipalités qui souhaitent se doter d'une politique, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a mis en ligne² différentes fiches qui présentent la teneur des articles du Règlement et propose différents mécanismes d'information, de consultation et de participation active. ✨

Isabelle Boucher, urbaniste, est directrice p.i. des politiques et de la démocratie municipales au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Ghislain Brisson est conseiller aux politiques à la Direction des politiques et de la démocratie municipales au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

² Les fiches sont accessibles à l'adresse suivante : www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire



La Personnelle, partenaire de l'Ordre des Urbanistes du Québec depuis


15

années.

Obtenez une soumission et économisez

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/ouq





Ordre
des Urbanistes
du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.


La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Le syndic, partie essentielle d'un ordre professionnel

Le Bureau du syndic de l'Ordre des urbanistes du Québec compte deux membres, qui agissent à titre de syndic et de syndic adjoint. Présentement, Michael Hiller et Frédéric Dufault occupent respectivement ces postes et ils sont soutenus par la permanence de l'Ordre.

» **FRÉDÉRIC DUFAULT**, urbaniste et syndic adjoint

En cette période de réflexion sur le rôle des professionnels, dont on a tous entendu parler, plusieurs membres ne savent toujours pas quel est le rôle du syndic au sein d'un ordre professionnel, et le public le sait encore moins. À l'OUQ, le Bureau du syndic fonctionne avec une équipe de deux membres ; cela est suffisant vu le nombre de dossiers à traiter. Mais dans d'autres ordres professionnels, le bureau du syndic peut compter plusieurs syndics adjoints et syndics correspondants, comme le prévoit le Code des professions du Québec, en plus d'une équipe d'employés œuvrant sur le plan administratif et sur le plan légal. Les syndics ont également recours à des avocats spécialisés en droit professionnel et en droit du travail pour les assister dans leurs enquêtes et leurs demandes auprès des membres, et aussi après le dépôt d'une plainte.

Mais quel est le rôle d'un syndic ? Le site Internet de l'Office des professions mentionne ceci : «Un syndic est responsable de recevoir les plaintes du public. Le syndic amorce le processus disciplinaire par une enquête. Le cas échéant, c'est lui qui porte plainte contre un membre devant le conseil de discipline.»

Dans une publication de 1998¹, l'OPQ précisait :

«Au sein de chaque ordre professionnel, le syndic assume à la fois le rôle important d'enquêteur et de poursuivant à l'égard des professionnels qui auraient commis des infractions disciplinaires. Afin d'assurer la crédibilité du système professionnel, tous s'entendent sur la nécessaire indépendance dont doit jouir le syndic dans l'exercice de ses fonctions, lesquelles sont intimement liées au devoir de l'ordre de contrôler l'exercice de la profession par les membres.»

«Le principe de l'indépendance du syndic a d'ailleurs été consacré dans le Code des professions, en 1994, avec l'obligation faite au Bureau de chaque ordre professionnel de prendre les mesures visant à préserver en tout temps cette indépendance.»

Il faut comprendre que le système professionnel existant au Québec est unique au Canada. Les ordres professionnels encadrent la pratique de plus de 385 000 professionnels au moyen de plusieurs lois et règlements. Ce système est constitué des diverses institutions qui, en vertu de leurs compétences et de leurs responsabilités, contribuent à l'encadrement des 54 professions réglementées (à travers 46 ordres professionnels) au Québec – dont l'Ordre des urbanistes du Québec – et il contribue au développement et au rayonnement de la mission première du système professionnel : la protection du public.

Cela nous fait réaliser l'importance d'un ordre professionnel et surtout, le rôle de l'institution, de ses comités et du bureau du syndic. Tous les membres le savent : les professionnels de l'aménagement du territoire désirant utiliser le titre «d'urbaniste» doivent être membres de l'Ordre des urbanistes du Québec. Les urbanistes ont un titre protégé, mais non pas des tâches protégées, contrairement à d'autres ordres (médecins, architectes, avocats, etc.).

Pendant, le rôle d'un ordre professionnel est, à la base, d'assurer la protection du public par la mise en place de différents mécanismes de protection, via un pouvoir réglementaire (le code de déontologie des urbanistes, par exemple) et divers autres moyens, comme l'accès à la profession, l'inspection, les règlements de comptes, le conseil de discipline, etc.

Le bureau du syndic a été créé pour donner accès au public à une ressource indépendante et neutre, afin qu'il puisse porter plainte contre un professionnel régi par un ordre professionnel, et ce, pour diverses infractions (manquement, inconduite, incompétence, détournement de fonds, faute, erreur, négligence professionnelle, acte criminel) commises dans le cadre de la pratique du professionnel en question.

«Malgré la vérification de la compétence et la surveillance effectuée par l'ordre, il est possible qu'un client soit lésé dans le cadre des services professionnels qu'il reçoit. Étant donné les divers encadrements auxquels est soumis un professionnel, une même situation problématique à l'égard de sa pratique pourrait être considérée sous plusieurs angles et faire l'objet de plusieurs recours de la part du client lésé.»

«Ainsi, une inconduite de la part du professionnel pourrait être considérée simultanément sous l'angle de la discipline professionnelle, de la responsabilité civile et du droit criminel. Ce serait le cas, par exemple, d'une inconduite sexuelle².»

Lorsqu'il est saisi d'une plainte à l'égard d'un membre, le bureau du syndic pourra ouvrir une enquête pour évaluer le bien-fondé de la plainte et le fond de la question ou de la problématique. Ainsi, le syndic, de par les pouvoirs qui lui sont conférés par le Code des professions du Québec, peut enquêter sur un membre, et ce, sans autres obligations envers ce dernier, outre le fait de l'informer qu'une enquête est en cours. De plus, les professionnels doivent obligatoirement collaborer et fournir les informations demandées par le syndic ; sinon, ils s'exposent à des poursuites additionnelles en lien avec le Code des professions.

1 OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC. *Le syndic d'un ordre professionnel*, avril 1998. [En ligne] : www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Rapport_etude/syndic.pdf

2 CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC. [En ligne] : professions-quebec.org/le-systeme-professionnel/fonctionnement/recours/

Tout en menant son enquête, le syndic informera les parties concernées de l'évolution du dossier. Il revient au syndic ou au syndic adjoint (les syndics correspondants n'ont pas ce pouvoir) de décider si la plainte sera portée devant le conseil de discipline de l'ordre. Si les preuves, témoignages et autres documents ne sont pas suffisants ou non fondés pour porter plainte devant le conseil, il existe d'autres recours (ceux-ci feront l'objet d'un article dans un prochain numéro).

Il est important de comprendre que c'est le syndic qui porte la ou les plaintes devant le conseil de discipline à l'encontre d'un professionnel, et non la partie plaignante. Le conseil de discipline est un tribunal administratif qui entend les causes à ce niveau.

Le syndic est donc un professionnel, membre de l'ordre, qui est nommé par le conseil d'administration de l'ordre en question, afin de répondre aux plaintes et interrogations du public concernant un professionnel. Le bureau du syndic voit donc à la protection du public et à la mise en place de mesures pour améliorer cette même protection, grâce à des enquêtes et au dépôt des plaintes auprès du conseil de discipline, mais aussi en répondant aux questions des citoyens et en éduquant ces derniers sur les recours possibles, leurs droits et le fonctionnement du système professionnel québécois. ✨

Nouveau répertoire de bonnes pratiques en urbanisme durable

C'est lors du congrès annuel à Saguenay que le comité Développement durable a annoncé le lancement d'un répertoire de bonnes pratiques en urbanisme et aménagement durable du territoire.

» LYSANE SÉNÉCAL MASTROPAOLO

Accessible directement sur le site Web de l'OUQ, ce répertoire se veut un outil de consultation et de référence pour les professionnels et praticiens de l'urbanisme. Cette plateforme Web sera composée de projets du Québec et des environs qui se démarquent par l'intégration des principes de développement durable qui ont un impact autant sur le volet environnemental que social et économique. La plateforme fera aussi référence à d'autres sites d'intérêt en matière d'aménagement et d'urbanisme durables du territoire.

Au Québec, il existe de nombreuses initiatives qui participent à créer des collectivités viables, mais ces dernières sont méconnues de la communauté des planificateurs du territoire.

L'objectif est de permettre de visualiser des projets exemplaires en urbanisme afin d'identifier quelles composantes font qu'un projet est qualifié de durable ou non et d'intégrer ces solutions dans leur pratique. De plus, les initiatives et les projets retenus souligneront et valoriseront l'excellence et l'innovation des interventions auprès d'un public plus large qui aura maintenant accès à une banque de données des projets québécois que l'on pourra également interroger à l'aide de mots-clés.

Passer le test

Les projets qui composeront le répertoire seront tout d'abord soumis par appel de candidatures. Ces candidatures seront évaluées par le comité Développement durable de l'Ordre des urbanistes du Québec, à partir de paramètres objectifs. À cet effet, ces deux dernières années, les membres du comité ont mis sur pied et testé une grille de critères, ainsi qu'une démarche visant à sélectionner les projets qui figureront au répertoire.

Cette grille de critères tient compte des réalités spécifiques à chaque région et permet de reconnaître plusieurs types d'interventions à diverses échelles. La démarche élaborée par le comité Développement durable se veut impartiale et transparente.

Bâtie de façon organique, cette plateforme prendra de l'ampleur avec les années. La recherche par mots-clés facilitera l'identification des composantes qui peuvent se retrouver dans plusieurs projets et, ainsi, servir plus facilement d'exemples. Ces mots-clés se retrouveront indexés dans les moteurs de recherche Internet grand public.

Une démarche à long terme

Il importe de préciser que la plateforme offrira une information complémentaire à ce qui figure déjà sur Internet en termes d'urbanisme durable. À la suite d'une étude, menée en collaboration avec l'Université de Montréal portant sur les outils actuels en urbanisme durable, le comité a priorisé la mise en place de ce répertoire de bonnes pratiques sur les réalisations québécoises, tout en offrant l'accès vers des plateformes existantes.

Rappelons que ce projet découle lui-même des résultats des chantiers pour un urbanisme durable qui ont eu cours au Québec en 2013. Le comité Développement durable avait alors tenu des forums de discussion afin d'identifier les principaux obstacles et défis associés à l'urbanisme durable pour amener des pistes de solution.

Les membres du comité Développement durable vous invitent donc à rester à l'affût de l'appel de candidatures prévu pour l'automne 2018, afin de soumettre votre projet et devenir une référence au Québec pour l'urbanisme durable. ✨

Lysane Sénécal Mastropaolo est coordonnatrice aux événements et interaction informatique.

Congrès annuel

« L'URBANISTE AU CŒUR DE LA RÉSILIENCE », UN RASSEMBLEMENT DE GRANDE ENVERGURE

C'est à Saguenay que se sont rassemblés plus de 175 professionnels de l'aménagement du territoire et urbanistes, du 19 au 21 septembre derniers, afin de discuter des enjeux reliés à la résilience des villes.

» **LYSANE SÉNÉCAL MASTROPAOLO**

Au programme, des ateliers mobiles partout sur le territoire, plus de 30 conférences, des panels et même une charrette multidisciplinaire. En effet, l'Ordre des architectes du Québec tenait, quasi en simultané, son propre congrès dans la même ville. Ce fut l'occasion pour les deux ordres, d'échanger à plusieurs niveaux.

Le congrès s'ouvrait en grand avec la visite du secteur Arvida, une ville méticuleusement planifiée au début du XIX^e siècle. Cette dernière, surnommée la « capitale historique de l'aluminium », a été classée en tant que site patrimonial du Québec.

Une programmation étoffée

À travers les deux jours et demi qu'a duré le congrès, la résilience des villes a été étudiée selon trois composantes, soit sa popu-

lation, son contexte économique et son environnement, avec la Ville de Saguenay comme trame de fond.

Comme la campagne électorale battait son plein, les deux ordres professionnels ont voulu profiter de cette opportunité. Ils ont invité les représentants des partis politiques locaux afin d'en apprendre plus sur leurs visions et leurs intentions en matière d'aménagement du territoire et d'architecture au Québec. Une discussion soutenue, qui a donné le ton à l'événement.

Des conférences de grande qualité ont été présentées. Depuis la conférence d'ouverture qui présentait le programme des « 100 villes résilientes », de la Fondation Rockefeller, qui aura mis la table en début d'événement, jusqu'au dernier panel d'experts qui portait sur l'approche innovante pour la gestion durable du Lac-Saint-Jean développée localement, les congressistes auront eu l'embarras du choix pour les sujets.

Il y en avait véritablement pour tous les goûts, puisque des exemples probants de villes ou de cas de résilience ont été présentés de Saguenay à Percé, en passant par Shawinigan sur des sujets aussi variés que le commerce électronique, l'adaptation aux changements climatiques ou encore l'identité territoriale.

Le programme était chargé. Les participants ont dû faire des concessions puisque toute la journée du jeudi se tenait en simultané, sauf pour la grande conférence où le professeur émérite du Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique, Mario Polèse, est venu présenter les facteurs de résilience des villes.



Une relève présente et impliquée

Nul doute sur la question : la relève de la profession au Québec est assurée, et même très présente. Deux activités étaient entièrement organisées par le comité de la Relève en urbanisme (RU). La division du Saguenay a profité du congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec pour mettre sur pied une activité destinée à tous, mais particulièrement aux citoyens d'Arvida, sur l'utilisation et l'appropriation des ruelles du quartier (voir page 48). En effet, la RU de Montréal a convié les congressistes à une joute d'improvisation comparée sur le thème de l'urbanisme. Il fallait voir les efforts des jeunes et moins jeunes de la relève, des membres émérites et même de quelques membres du conseil d'administration, pour donner une nouvelle expression à la profession d'urbaniste. Une activité à conserver pour les prochains congrès?

Activités ludiques et moments d'échange

Le congrès a également comporté quelques moments dédiés au réseautage. Celui-ci a permis aux participants, qui provenaient de partout en province, d'échanger en personne. À cause de la température automnale, les congressistes ont enfilé petites laines et mitaines avant de profiter d'une croisière sur le magnifique fjord du Saguenay, sur l'un des plus vieux bateaux de passagers encore en fonction au Canada. Même les architectes étaient de la partie! Tous les participants ont pu admirer le quai de La Baie, un site industriel reconverti en quai d'escale pour les croisières internationales. Bien que l'ambiance jazzée et les petites bouchées aient été appréciées sur le bateau, les organisatrices prennent note de débiter désormais les activités touristiques bien avant le coucher du soleil!



J.M. DE COSTE



Provencher_Roy est fière de souligner sa participation comme concepteur principal du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest. Le concept d'aménagement exprime la volonté de renforcer l'identité unique et composite de la rue Sainte-Catherine et vise à relater les grandes ambitions collectives et novatrices de cette artère tant aimée des Montréalais et de ces nombreux visiteurs. Les interventions proposées favorisent la vitalité économique et commerciale, l'expérience des usagers, l'ambiance festive ainsi que la mobilité en milieu urbain.

architecture
design
urbanisme
paysage

PROVENCHER_ROY

Reconnaître l'excellence

L'Ordre des urbanistes du Québec a profité du rassemblement de ses membres pour tenir son Gala excellence, jeudi le 20 septembre, à l'extérieur du site du congrès. Trois distinctions ont été remises durant cette soirée qui s'est tenue dans une ancienne usine de pulperie de papier, aujourd'hui reconnue comme site historique, soit la Pulperie de Chicoutimi. Le tout s'est déroulé au son d'une musique envoûtante pendant que tous dégustaient un cépage autochtone de la région : le Saint-André.



De gauche à droite : Les récipiendaires du prix Mérite étudiant 2018, Vincent Jarry, Valérie Ebacher, Marie-Pier Veillette et Aglaé Landry-Boisvert, en compagnie du président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Donald Bonsant.
Absente : Florence Vuille

JMDEGOSTE

Mérite étudiant

L'excellence de la relève en urbanisme a été soulignée par la remise des prix Mérite étudiant. Voici les lauréats :

- **Valérie Ebacher**, Baccalauréat en urbanisme, de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal;
- **Vincent Jarry**, Baccalauréat en urbanisme, de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal;
- **Florence Vuille**, Maîtrise en urbanisme, de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal;
- **Aglaé Landry-Boisvert**, Maîtrise en urbanisme, de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval;
- **Marie-Pier Veillette**, Maîtrise en urbanisme, School of Urban Planning, de l'Université McGill.

Mérite du conseil interprofessionnel du Québec

La bénévole de l'année a reçu la médaille du CIQ, qui souligne la contribution significative d'un membre à sa profession ou à son ordre professionnel. M^{me} Joanne Léveillé, urbaniste depuis 1993, présidente du comité de la formation des urbanistes, s'est vu remettre cet honneur pour son travail exécuté au cours des derniers mois, en tant que présidente du comité d'évaluation des programmes universitaires ainsi que dans le cadre de l'accréditation des programmes universitaires en urbanisme, à l'échelle pancanadienne, pour le Conseil des normes professionnelles, CNP (PSB). Ce travail requiert plusieurs heures d'implication au sein de comités qui veillent à la qualité de l'offre professionnelle et, indirectement, à la protection du public. Merci, M^{me} Léveillé.

Le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Donald Bonsant, remet la médaille du CIQ à la récipiendaire, Joanne Léveillé.



JMDEGOSTE

Membre émérite

Sa candidature a fait l'unanimité. Jean-Claude Lusinchi, membre depuis 1984 et ancien directeur du Service d'urbanisme de la Ville d'Alma, s'est vu octroyer le titre de membre émérite. Cette nomination se voulait significative alors que le Gala se tenait à Saguenay même. Sachant que l'urbanisme, chez les Lusinchi, se pratique de père en fils, il était d'autant plus pertinent que Jean-Claude Lusinchi reçoive le certificat d'émérite des mains de son propre fils, Philippe Lusinchi. Parmi les réalisations notoires de la carrière de M. Lusinchi père, notons la sauvegarde, puis la relance de la papeterie (Abitibi-Price à l'époque) par le biais de la création du premier comité sociopolitique de la Ville, ainsi que la réalisation de l'un des premiers programmes d'amélioration de quartier (PAQ).

Jean-Claude Lusinchi reçoit le certificat de membre émérite des mains de son fils, Philippe Lusinchi.



JMDECOSTE

Changements au conseil d'administration

Lors de l'AGA tenue durant la dernière journée du congrès, le 21 septembre en matinée, quelques changements ont été annoncés. En effet, notre président actuel, Donald Bonsant, a pris la décision de céder sa place à la vice-présidente Lucie Careau afin de faciliter la transition lors des prochains mois (voir mot du président, p. 4). Il terminera donc son mandat en tant qu'administrateur de la région du Centre le 31 mars 2019. Nous tenons à remercier M. Bonsant pour son implication depuis onze ans au conseil d'administration et pour la générosité de son temps.

Conseil d'administration

Lucie Careau, présidente, région de Montréal
 Robert Cooke, vice-président, région de l'Est
 Sylvain Gariépy, trésorier, région de Montréal
 Marie-Josée Casaubon, administratrice, région de l'Ouest
 Donald Bonsant, administrateur, région du Centre
 Julie Simard, administratrice, région de l'Est
 Pierre Émond, administrateur nommé
 Daniel Pinard, administrateur nommé

À l'année prochaine

La ville hôte du congrès 2019 a été dévoilée lors du Gala excellence. En 2019, c'est à Shawinigan, au début du mois d'octobre, que l'Ordre vous convie à ce grand rassemblement d'urbanistes. L'OUQ vous communiquera les dates et la thématique annuelle dans les prochaines semaines. Restez à l'affût!

Un grand merci

On ne peut passer sous silence l'appui que l'OUQ a reçu pour l'organisation du congrès. Des partenaires d'envergure, tels le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que la Ville de Saguenay, font partie intégrante du succès d'un tel événement. Mais il importe de souligner le travail effectué par les membres bénévoles du comité organisateur. Ces derniers, qui ont entamé leur travail plus d'un an avant la tenue du congrès, ont réussi à mener à terme un événement de haut calibre ayant permis aux urbanistes de découvrir la région du Saguenay et aux Saguenéens de faire rayonner leur ville. Merci! 🌟

Lysane Sénécal Mastropaolo est coordonnatrice aux événements et interaction informatique.



Plusieurs membres du comité organisateur du congrès 2018, «L'urbaniste au cœur de la résilience». De gauche à droite : Joé Dufour, de la Relève en urbanisme du Saguenay, Martin Belzile, Simon Tremblay, Sarah Beaumier-Chiasson, Marie-Christine Tremblay, Jean-Yves Bouchard, Denis Coulombe et Julie Simard. Absents : Denis Verrette, François Hains, Luc Desbiens, Daniel Poitras.

JMDECOSTE

L'Arrière cour

PLACE PUBLIQUE ÉPHÉMÈRE AU CŒUR DU CENTRE-VILLE D'ARVIDA

Dans la foulée du congrès annuel de l'Ordre, le comité de la Relève en urbanisme: Saguenay-Lac-Saint-Jean a mis sur pied une place publique éphémère dans le centre-ville d'Arvida, plus précisément dans la peu fréquentée rue Mécatina. Sous la forme d'un espace de détente et d'expression, l'objectif principal de ce projet visait à utiliser l'impulsion apportée par la tenue du congrès pour tester des approches novatrices dans le domaine de l'urbanisme participatif à Saguenay. Tout au long de l'événement, citoyens et congressistes étaient invités à visiter le « kiosque » et à participer aux différents volets de la consultation. De plus, des vélos en libre-service étaient mis à la disposition des congressistes à la sortie de l'hôtel Delta, leur permettant d'opter pour le transport actif, direction la ruelle Mécatina.

- » PIER-LUC DUFOUR, urbaniste-stagiaire
- » ANABELLE CÔTÉ, urbaniste-stagiaire
- » CATHERINE DELISLE, urbaniste-stagiaire
- » PHILIPPE-DANIEL DESHAIES
- » KATERINE GIRARD
- » JOÉ DUFOUR, urbaniste-stagiaire

Ce projet visait plusieurs objectifs. En rapport aux citoyens, l'intention était de leur permettre d'habiter un lieu autrement peu invitant tout en offrant des modes d'expression de leurs visions du passé, du présent et du futur du centre-ville. Pour ce qui est des congressistes, cette activité leur a offert l'occasion de quitter l'environnement autoroutier du congrès et de se plonger dans le cœur du site patrimonial d'Arvida. Un objectif complémentaire était aussi de faire connaître et de faire rayonner la profession d'urbaniste auprès de la population locale par un type d'installation peu connu dans la région.

Description

La place publique éphémère était aménagée avec des bancs, une table, un support à vélos, des plantes et du marquage au sol. Avec ses couleurs attractives et festives, la place était munie de tableaux noirs ainsi que d'un court questionnaire portant sur le centre-ville d'Arvida et ses possibles améliorations.

Bilan du projet

En rétrospective, le bilan de l'Arrière cour est plutôt positif. En effet, pendant la durée du projet, plusieurs personnes ont fréquenté ce lieu, tant les citoyens du secteur que les membres des institutions locales, les élus et les congressistes. Tous ont répondu avec enthousiasme au projet. La participation, par les tableaux noirs et les questionnaires, a été volontiers entreprise par les citoyens, construisant sur le potentiel passif de ce type d'installation pour activer la réflexion sur l'espace. Le conseiller municipal du secteur, M. Carl Dufour, et les membres des institutions ayant pris part à l'activité de clôture ont pu y discuter directement avec les participants et partager leurs ambitions et leurs visées d'aménagement. ✨



RELEVÉ EN URBANISME - SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

REGARD D'UN PARTICIPANT

Un congrès bien équilibré

» **SERGIO AVELLAN**, urbaniste

Comparativement aux années antérieures, l'édition 2018 offrait un plus petit nombre de conférences spécialisées, mais autant (ou presque) d'ateliers mobiles. Il y a lieu de saluer ce choix, car il redresse l'équilibre entre les types d'activités au sein du programme. Nous encourageons le comité organisateur 2019 à augmenter les ateliers mobiles et à réduire les conférences spécialisées.

Ainsi, trois ateliers mobiles étaient au programme. Le tour guidé d'Arvida, a affiché complet. Dès le départ, l'approche du tour fut annoncée : il ne sera pas question de la « gestion » de ce territoire, mais d'expliquer en quoi Arvida représente un exemple éloquent « d'art urbain ». En autobus et à pied, nous avons exploré ses rues résidentielles, ses bâtiments emblématiques, ses parcs et son centre-ville, lesquels témoignent de la volonté de ses concepteurs de dessiner un site à la forme unique et esthétique, visant à attirer les investisseurs et les travailleurs. Soulignons un moment insolite du tour : lors d'un arrêt devant une maison, son propriétaire, de sa propre initiative, est venu à la rencontre du groupe avec un cadre sous le bras. Sur le cadre, nous avons pu découvrir le quartier et la maison, lors de la construction de celle-ci.

Les deux autres ateliers mobiles nous ont transportés dans le secteur de La Baie afin de découvrir, d'une part, l'aménagement du secteur du Quai des croisières ainsi que ses bienfaits sur le centre-ville et, d'autre part, le phénomène des glissements de terrain de même que les techniques pour les prévenir.

Le thème du congrès, la résilience, ne fut pas réservé aux aspects climatiques ou énergétiques ; l'économie urbaine fut aussi abordée, entre autres. Par exemple, le commerce électronique peut-il tuer les artères commerciales ? Non, car à lui seul il ne peut rien contre la multitude de facteurs qui influencent la pérennité d'un commerce. Selon le présentateur de cette conférence spécialisée, la composition démographique, les tendances commerciales et les conditions des institutions financières sont toutes déterminantes pour ce qui est de la vitalité d'une artère commerciale.

Enfin, outre les ateliers mobiles et les conférences spécialisées, les grandes conférences couvrant une plage horaire entière ont aussi été au programme. Du coup, le Débat politique sur une Politique nationale de l'urbanisme et de l'aménagement fut un moment privilégié pour entendre des candidats aux élections du 1^{er} octobre dernier parler publiquement d'urbanisme et de ses enjeux. D'ailleurs le jour suivant (20 septembre), le journal *Le Quotidien* a publié un article mentionnant les propos marquants des participants : Sylvain Gaudreault (PQ) et Pierre Dostie (QS).



J.M. DE COSTE



J.M. DE COSTE

Atelier mobile dans le secteur Arvida



J.M. DE COSTE



J.M. DE COSTE

Atelier mobile au secteur de La Baie



1. Conférence de Mario Polèse | 2. Atelier mobile sur la mutation du territoire, l'exemple du Quai de croisière | 3. Activité de l'Arrière cour | 4. Ambiance festive à La Pulperie | 5. Serge Poitras, urbaniste, lors de la conférence d'ouverture | 6. Mot du président, Donald Bonsant, lors du Gala Excellence | 7. Gala Excellence à la Pulperie de Chicoutimi | 8. Panel d'experts sur les visions et orientations en aménagement du territoire | 9. Trio jazz lors du cocktail sur La Marjolaine | 10. Salon des exposants | 11. Site de la Pulperie de Chicoutimi, à l'extérieur | 12. Conférence de Pierre Duhamel



à l'agenda

NOVEMBRE 2018

FORMATION - Le projet de loi 122 : des changements profonds en aménagement et en urbanisme (demi-journée)

1^{er} novembre Montréal
23 novembre Québec
Organisateur Ordre des urbanistes du Québec
Information lsenecal@ouq.qc.ca

FORMATION - Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et lois connexes

9 novembre Montréal
16 novembre Québec
Organisateur Ordre des urbanistes du Québec
Information lsenecal@ouq.qc.ca

Examen d'admission de l'Ordre des urbanistes du Québec (sur convocation)

30 novembre Montréal et Québec
Organisateur Ordre des urbanistes du Québec
Information ncorso@ouq.qc.ca

REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC



URBANITÉ

La revue *Urbanité*

Tirage : 2 575 exemplaires

DISTRIBUTION

Membres de l'OUQ – 1 580 • Abonnés et autres – 995

MISSION

PROMOUVOIR l'urbanisme et les urbanistes ;
INFORMER les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme ;
FORMER sur une base continue les professionnels de l'aménagement du territoire.

COMITÉ ÉDITORIAL

Paul Arseneault, président
Sergio Avellan – Guillaume Gilbert – Geneviève Marquis
Jean-François Sabourin – Jacques Trudel

COLLABORATION

Catherine Gingras – Jérémy Larente – Stéphanie Piette – Paul Racette Dorion
Camille Urié – François Goulet (Page Facebook)

COORDINATION ET RÉALISATION

Andréanne Godon

CONCEPTION GRAPHIQUE

Lucie Laverdure – L'Infographe enr.

RÉVISION ET CORRECTION

Sylvie Lallier

PUBLICITÉ

Ordre des urbanistes du Québec
Andréanne Godon, chargée des communications
agodon@ouq.qc.ca | 514 849-1177, poste 26
www.ouq.qc.ca

IMPRIMERIE

Imprimerie F.L. Chicoine

ABONNEMENTS, INFORMATION ET SUGGESTIONS

www.ouq.qc.ca | 514 849-1177, poste 26 | agodon@ouq.qc.ca

AUTEURS

Vous êtes invités à soumettre vos articles ou textes inédits au comité éditorial. Le comité éditorial se réserve le droit de publier ou de refuser un article.
Information : agodon@ouq.qc.ca

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec • Bibliothèque nationale du Canada

Tous les textes publiés dans *Urbanité* ne reflètent pas forcément la position ou l'opinion de l'Ordre et n'engagent que l'auteur.

Le genre utilisé dans cette publication englobe le féminin et le masculin dans le seul but d'en alléger la présentation.

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

Administrateurs :

Lucie Careau, présidente
Robert Cooke, vice-président
Sylvain Gariépy, trésorier
Marie-Josée Casaubon, administratrice
Donald Bonsant, administrateur
Julie Simard, administratrice
Pierre Émond, administrateur nommé
Daniel Pinard, administrateur nommé

Permanence :

Nathalie Blanchet, responsable de la comptabilité et directrice générale par intérim
Nathalie Corso, coordonnatrice, admission et qualité et Secrétaire de l'Ordre par intérim
Geneviève Masson, coordonnatrice aux événements et relations médias
Andréanne Godon, coordonnatrice communications et publications
Lysane Sénécal Mastropaolo, coordonnatrice formation continue et valorisation de la pratique



Ordre des
Urbanistes du
Québec

85, rue Saint-Paul Ouest
4^e étage, bureau 410, Montréal, QC, H2Y 3V4
514 849-1177 • www.ouq.qc.ca

MERCI À NOS PARTENAIRES

ALLIÉ PLATINE

Québec 

ALLIÉ PRESTIGE OR

Ville de
Saguenay 

ALLIÉS BRONZE


Promotion
Saguenay



NOS PARTENAIRES


SCHL  CMHC

 Desjardins

H4G 

 laPersonnelle
Assurance de groupe auto, habitation et entreprise

NOS PARTENAIRES DE SOUTIEN

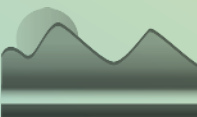
BC2
RÉFLÉCHIR
L'ESPACE
—

PROVENCHER_ROY


JODAN
ASSURANCES
CABINET EN ASSURANCE ET COURTAGE

 VILLE D'ALMA

AECOM Vos idées,
réalisées.


M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

 BAC | Bureau d'assurance
du Canada